



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 158 b) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Mandat et résultats attendus | 6 |
| A. Vue d'ensemble | 6 |
| B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force | 7 |
| C. Coopération avec les missions de la région | 10 |
| D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats | 13 |
| II. Ressources financières | 42 |
| A. Vue d'ensemble | 42 |
| B. Contributions non budgétisées | 43 |
| C. Gains d'efficacité | 44 |
| D. Taux de vacance de postes | 44 |
| E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome | 45 |
| F. Formation | 46 |
| G. Détection des mines et déminage | 47 |
| H. Projets à effet rapide | 48 |



| | | |
|---------|---|----|
| III. | Bombardement de Cana | 48 |
| IV. | Analyse des variations | 49 |
| V. | Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre | 53 |
| VI. | Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne | 53 |
| A. | Assemblée générale | 53 |
| B. | Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. | 54 |
| C. | Comité des commissaires aux comptes | 60 |
| D. | Bureau des services de contrôle interne | 62 |
| Annexes | | |
| I. | Définitions | 64 |
| II. | Organigrammes | 66 |
| Carte | | 68 |

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (exercice 2013/14), dont le montant s'élève à 484 558 800 dollars.

En 2013/14, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles en mettant particulièrement l'accent sur les priorités stratégiques et recommandations formulées dans le bilan stratégique de la Force, que le Secrétaire général a présenté dans une lettre datée du 12 mars 2012 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2012/151), le Conseil ayant exprimé son soutien sans réserve à leur application dans sa résolution 2064 (2012).

La Force se consacrera aux priorités stratégiques suivantes : a) instaurer une approche intégrée et globale de l'application de la résolution 1701 (2006) qui assure une meilleure intégration de l'action de la FINUL, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) et de l'équipe de pays des Nations Unies; b) impliquer davantage le Gouvernement libanais dans l'application de la résolution 1701 (2006), en particulier en augmentant sa présence dans le sud du Liban; c) renforcer les capacités de l'armée libanaise, afin qu'elle puisse prendre graduellement un contrôle effectif et durable de la zone d'opérations de la FINUL et des eaux territoriales libanaises et pour favoriser l'instauration d'un cessez-le-feu permanent.

Elle maintiendra des mécanismes de liaison et de coordination efficaces avec les parties et visera à consolider la cessation des hostilités en faisant participer les parties à des activités de renforcement de la confiance et d'atténuation des conflits.

Elle continuera de faciliter et de diriger le mécanisme tripartite afin de promouvoir la prise de dispositions en matière de sécurité et des ententes entre les parties; d'aider l'armée libanaise à maintenir au sud du Litani des conditions de sécurité stables et à s'assurer qu'aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé ne s'y trouve; de prendre des mesures visant à renforcer les capacités de l'armée libanaise; et de continuer à assurer un appui maritime à la marine libanaise pour empêcher l'entrée non autorisée au Liban par la mer d'armes ou de matériel connexe.

Au cours de l'exercice 2013/14, la FINUL et l'UNSCOL accueilleront la phase pilote d'Umoja-Démarrage et appuieront l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Pour l'exercice 2013/14, le montant global des ressources proposées pour la FINUL s'élève à 484 558 800 dollars, ce qui représente une diminution de 39,4 millions de dollars, soit 7,5 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2012/13 (524 010 000 dollars). Les prévisions de dépenses relatives au personnel militaire et de police sont inférieures de 31,8 millions de dollars au montant des crédits ouverts pour 2012/13, principalement du fait de l'application d'un coefficient de délais de déploiement plus élevé. Celles relatives au personnel civil sont inférieures de 5,2 millions de dollars au montant des crédits ouverts pour 2012/13, car il est proposé de

réduire l'effectif de 21 postes et emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international et de 23 postes pourvus sur le plan national. La réduction du nombre de postes relevant de la composante appui tient en grande partie à la rationalisation et au regroupement d'un certain nombre de fonctions afin de faciliter la fourniture de services financiers et de conseils de gestion à forte valeur ajoutée. Les ressources nécessaires pour les dépenses opérationnelles sont en diminution de 2,4 millions de dollars, malgré une augmentation des montants prévus pour les opérations navales, la baisse provenant pour l'essentiel des rubriques Installations et infrastructures, Communications et Matériel spécial.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 352 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 694 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2013/14 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

| Catégorie de dépenses | Dépenses (2012/13) | Montant alloué (2012/13) | Dépenses prévues (2013/14) | Variation | |
|---|-----------------------|--------------------------------|----------------------------------|-------------------|--------------|
| | | | | Montant | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 296 651,7 | 291 947,7 | 260 119,7 | (31 828,0) | (10,9) |
| Personnel civil | 112 686,4 | 101 551,6 | 96 370,3 | (5 181,3) | (5,1) |
| Dépenses opérationnelles | 135 965,1 | 130 510,7 | 128 068,8 | (2 441,9) | (1,9) |
| Montant brut | 545 303,2 | 524 010,0 | 484 558,8 | (39 451,2) | (7,5) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 13 375,2 | 11 115,6 | 11 157,0 | 41,4 | 0,4 |
| Montant net | 531 928,0 | 512 894,4 | 473 401,8 | (39 492,6) | (7,7) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | — | — | — | — | — |
| Total | 545 303,2 | 524 010,0 | 484 558,8 | (39 451,2) | (7,5) |

Ressources humaines^a

| | <i>Contingents</i> | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | <i>Personnel recruté sur le plan national^b</i> | <i>Emplois de temporaire^c</i> | Total |
|--|--------------------|--|---|--|---------------|
| Direction exécutive et administrative | | | | | |
| Effectif approuvé 2012/13 | – | 16 | 8 | – | 24 |
| Effectif proposé 2013/14 | – | 11 | 6 | – | 17 |
| Composantes | | | | | |
| Opérations | | | | | |
| Effectif approuvé 2012/13 | 15 000 | 32 | 29 | – | 15 061 |
| Effectif proposé 2013/14 | 15 000 | 43 | 37 | – | 15 080 |
| Appui | | | | | |
| Effectif approuvé 2012/13 | – | 322 | 680 | 3 | 1 005 |
| Effectif proposé 2013/14 | – | 298 | 651 | – | 949 |
| Total | | | | | |
| Effectif approuvé 2012/13 | 15 000 | 370 | 717 | 3 | 16 090 |
| Effectif proposé 2013/14 | 15 000 | 352 | 694 | – | 16 046 |
| Variation nette | – | (18) | (23) | (3) | (44) |

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), puis élargi dans la résolution 1701 (2006) et prorogé dans des résolutions ultérieures du Conseil. La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2013, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2064 (2012).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FINUL contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui), conformément au mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FINUL ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2012/13 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a établi une force intérimaire des Nations Unies pour le sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), le Conseil a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'opérations de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. Par la même résolution, il a décidé que la Force devrait notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer le déploiement de l'armée libanaise dans tout le sud du Liban parallèlement au retrait des Forces de défense israéliennes, assurer le respect de la Ligne bleue et aider l'armée libanaise à s'assurer que ne se trouve, dans le secteur situé entre la Ligne bleue et le Litani, aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé, prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles, et aider le Gouvernement libanais, sur sa demande, à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

6. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du chef de mission et commandant de la Force, du chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles, et du Directeur de l'appui à la mission, est situé à Naqoura, à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un petit bureau a été ouvert à Beyrouth, capitale du Liban et principal point d'entrée dans le

pays par voies maritime et aérienne. Il est doté de personnel de liaison et de personnel politique, ainsi que de personnel d'appui qui est en contact avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs et les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la FINUL ou pour les rapatrier. À l'issue de 18 mois de consultations avec le Gouvernement libanais, un accord a été trouvé sur le transfert dans de nouveaux locaux du bureau de la FINUL à Beyrouth, pour lequel la procédure d'achat devrait être achevée avant la fin de mars 2013, et de la Maison de la FINUL, pour laquelle un bail devrait être signé d'ici au mois d'avril 2013. La FINUL s'attend à emménager dans ses nouveaux locaux d'ici au 1^{er} juillet 2013. L'établissement à Tel-Aviv d'un bureau de la FINUL chargé de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires israéliennes et avec d'autres autorités gouvernementales compétentes reste une priorité élevée pour la Force.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force

7. En 2013/14, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles en mettant particulièrement l'accent sur les priorités stratégiques et recommandations formulées dans le bilan stratégique de la Force présenté par le Secrétaire général dans une lettre datée du 12 mars 2012 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2012/151), le Conseil ayant exprimé son soutien sans réserve à leur application dans sa résolution 2064 (2012).

8. La FINUL poursuivra ses efforts en vue d'atteindre les trois priorités stratégiques recensées dans le bilan stratégique de la Force, à savoir : a) instaurer une approche intégrée et globale de l'application de la résolution 1701 (2006), hiérarchiser les objectifs de l'ONU et assurer une meilleure intégration entre la FINUL, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) et l'équipe de pays des Nations Unies; b) impliquer davantage le Gouvernement libanais dans l'application de la résolution 1701 (2006), en particulier en cherchant à augmenter sa participation au sud du Liban; c) renforcer les capacités des forces armées libanaises, afin qu'elles puissent prendre graduellement le contrôle effectif et durable de la zone d'opérations de la FINUL et des eaux territoriales libanaises, et afin de contribuer à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent.

9. La FINUL maintiendra des mécanismes de liaison et de coordination efficaces avec les parties et avancera dans l'exécution des tâches prévues par son mandat en cherchant à consolider la cessation des hostilités par la participation des parties à des activités de renforcement de la confiance et d'atténuation des conflits. Sur le plan stratégique, la FINUL continuera de faciliter et de diriger l'action menée dans le cadre du mécanisme tripartite en vue de promouvoir la prise de dispositions en matière de sécurité et la conclusion d'ententes pragmatiques au niveau local entre les parties, afin de réduire au maximum les risques de friction ou d'incidents et d'atténuer, ou calmer sans tarder, les tensions; à cette fin, elle promouvra un respect intégral de la totalité de la Ligne bleue, notamment en poursuivant la mise en place d'éléments de signalisation visibles, et en facilitant le retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente au nord de la Ligne bleue. La FINUL continuera de s'efforcer à mettre en place un bureau à Tel-Aviv, comme convenu avec le Gouvernement israélien.

10. Tout en maintenant une force crédible et efficace en matière de dissuasion, de prévention et de désescalade du conflit, la FINUL continuera d'aider l'armée libanaise à maintenir au sud du Litani des conditions de sécurité stables et à s'assurer qu'aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé ne s'y trouve. L'assistance fournie continuera de prendre la forme d'activités coordonnées renforcées, soutenues par des opérations menées séparément par la Force, laquelle restera prête à réagir, dans les limites de ses moyens, à toute situation d'urgence ou activité hostile dans sa zone d'opérations. À cet égard, la Force continuera de s'employer à renforcer les capacités de l'armée libanaise, notamment dans le cadre du mécanisme de dialogue stratégique, afin de lui permettre d'assumer une plus grande part des tâches relatives à la sécurité découlant de la résolution 1701 (2006), et afin de contribuer à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. Parallèlement, le Groupe d'intervention navale continuera d'assurer un appui maritime à la marine libanaise pour empêcher l'entrée non autorisée au Liban par la mer d'armes ou de matériel connexe, tout en poursuivant la formation technique ou d'autres types d'assistance pour permettre à la marine libanaise d'assumer à terme le contrôle effectif de la sécurité des eaux territoriales libanaises.

11. La FINUL poursuivra ses efforts visant à impliquer davantage le Gouvernement libanais dans l'application de la résolution 1701 (2006), en particulier en cherchant à augmenter sa participation et celle de ses ministères et institutions de sécurité dans le sud du Liban. Parallèlement, la FINUL fera fond sur les relations qu'elle a nouées de longue date avec la population locale pour mener une stratégie viable à long terme, comprenant davantage de communication de proximité avec la sensibilité culturelle voulue, visant à faire en sorte que la population soutienne en bonne connaissance de cause le mandat et les activités de la Force. À cette fin, la FINUL propose, conformément aux recommandations formulées dans le bilan stratégique, de renforcer les moyens dont elle dispose dans le domaine des affaires civiles. Le personnel de la Force chargé des affaires civiles, de l'information et de la communication de proximité continuera de s'employer à redonner confiance à la population locale en offrant assistance humanitaire et aide au développement, et fournira un appui aux contingents en établissant une communication avec la population locale grâce à divers outils médiatiques pour favoriser une meilleure compréhension par le grand public du mandat et des activités de la Force.

12. Conformément aux recommandations issues du bilan stratégique et gardant à l'esprit les objectifs d'ensemble définis dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, la FINUL continuera d'étendre et de renforcer ses activités de liaison et de coordination avec les parties, élargira la portée de son partenariat stratégique avec l'armée libanaise, et cherchera à ce que de nouveaux services de l'État augmentent leur présence dans le sud du Liban. Elle continuera de mettre à profit les atouts qu'elle s'est constitués et l'intérêt que les parties trouvent à son rôle pour faire avancer le processus politique en direction d'un cessez-le-feu permanent et d'un règlement à long terme du conflit, ces objectifs devant être des éléments essentiels de l'action des Nations Unies et d'autres parties concernées. Parce que la FINUL est consciente du fait qu'elle ne peut pas être isolée de la dimension politique de la résolution 1701 (2006) et qu'il y a interdépendance entre les conditions de sécurité et les progrès du processus politique en direction d'un cessez-le-feu permanent et d'un règlement à long terme, elle continuera de s'employer à instaurer une approche intégrée et globale de l'application de ladite résolution, en

hiérarchisant les objectifs de l'ONU et assurant une meilleure synergie entre ses composantes militaire et civile, ainsi qu'entre la Force, l'UNSCOL et l'équipe de pays des Nations Unies. La FINUL a commencé à appliquer les recommandations et continuera à le faire tout au long de l'exercice 2013/14.

13. Comme cela a été expliqué ci-dessus, si aucun changement n'est envisagé dans le mandat de la FINUL, il est prévu d'en réorienter l'exécution sur le plan qualitatif, dans le sens des recommandations formulées dans le bilan stratégique, afin de faire en sorte que les activités opérationnelles de la Force aient plus d'impact au service des objectifs fixés par la résolution 1701 (2006) et de tirer parti des atouts de la Force pour avancer vers les objectifs primordiaux que sont l'obtention d'un cessez-le-feu permanent et d'un règlement à long terme du conflit. Conformément aux recommandations formulées dans le bilan stratégique, il est proposé de renforcer les moyens de la FINUL dans le domaine des affaires civiles, ainsi que dans celui de la coordination des activités de communication avec le public, au service des priorités stratégiques suivantes : a) améliorer les relations avec la population locale, notamment en accroissant la portée des initiatives et activités à caractère éducatif ou liées au développement, dans le cadre desquelles la population peut avoir des échanges avec le personnel de la FINUL; b) nouer des contacts avec différents ministères du Gouvernement libanais et avec les institutions chargées de la sécurité, afin de faciliter leur présence accrue dans le sud du pays; c) accroître les échanges avec l'équipe de pays des Nations Unies aux fins d'instaurer une approche intégrée et globale de l'application de la résolution 1701 (2006).

14. Dans le contexte de ce qui précède, il est proposé d'apporter des changements au tableau d'effectif civil de la FINUL pour 2013/14, qui se traduiraient par une réduction nette de 21 postes et emplois de temporaire pourvus sur le plan international (1 D-1, 1 P-5, 2 P-3, 1 P-2 et 16 agents du Service mobile) et de 23 postes à recrutement national. Les changements, décrits en détail au chapitre E, traduisent aussi, conformément aux recommandations formulées dans le bilan stratégique, la rationalisation et le renforcement des composantes suivantes : a) la composante opérations, par la définition des fonctions du Bureau du Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles; b) la composante appui, par la rationalisation et le regroupement d'un certain nombre de fonctions de bureau pour faciliter la fourniture de services financiers et de conseils de gestion à forte valeur ajoutée, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du projet Umoja.

15. En effet, en 2013/14, la FINUL et l'UNSCOL accueilleront la phase pilote d'Umoja-Démarrage. Ce progiciel doit faciliter l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et couvrir des fonctions et procédures relatives aux finances (gestion des fonds et comptabilité financière), à la gestion des approvisionnements (immobilier, gestion des installations, logistique et achats), à la gestion de projet, et aux activités commerciales et de distribution (services d'achat pour le compte de tiers et facturation). Il est prévu de mettre en service la phase pilote d'Umoja-Démarrage au cours de l'été 2013. Le personnel de la FINUL se connectera aux serveurs Umoja situés dans le Centre de services mondial à Brindisi (Italie) à l'aide de l'infrastructure de liaisons louées terrestres pour le Moyen-Orient, qui assurera d'excellentes vitesses de transfert. La FINUL renforcera la redondance de ce réseau en ajoutant une connexion supplémentaire depuis Beyrouth vers la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne), qui passera par la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Le Service régional de l'informatique et des communications de la FINUL posera les fondations solides nécessaires au bon fonctionnement du progiciel et à l'amélioration de la réactivité et de la résilience, et s'emploiera à développer et mettre en service des outils connexes facilitant le travail des utilisateurs. La FINUL renforcera son réseau interne et ses passerelles, afin d'assurer une bande passante accrue, une plus grande capacité de transfert et une meilleure qualité de service.

16. Conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, telle qu'énoncée par le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote A/64/633 et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269, la FINUL se tiendra prête à adapter sa structure et à optimiser ses activités par la fourniture de services d'appui intégrés et de qualité. À cette fin, les fonctions gestion des biens, achats et finances seront rationalisées. La structure sera modifiée au niveau des sections pour mieux assurer ces services rationalisés sous la direction d'un directeur adjoint de l'appui à la mission au lieu d'avoir, comme c'est le cas actuellement, des structures distinctes pour les Services administratifs et les Services d'appui intégrés. La mise en place d'un entreposage central fera partie des tâches prioritaires pour adapter la Force à une chaîne d'approvisionnement mondiale et aux besoins d'Umoja. La FINUL mettra à profit les mécanismes de coopération entre missions existants et étudiera d'autres possibilités avec les missions de la région, avec l'idée qu'à terme un centre de services régional puisse voir le jour. À l'aide d'outils de gestion des performances, on commencera à mesurer les améliorations apportées en matière de qualité, de respect des délais et d'efficacité des services fournis. On s'emploiera aussi à consolider le travail de préparation à la mise en œuvre d'Umoja et des normes IPSAS, notamment en assurant des formations transversales et en conduisant une refonte et une standardisation des méthodes de travail.

C. Coopération avec les missions de la région

17. La FINUL continuera de remplir la fonction de coordonnateur régional en matière de services informatiques et de télécommunications, de déontologie et de discipline, ainsi que d'activités relatives au VIH/sida et au contrôle pour elle-même et pour la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et l'UNFICYP. Elle continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des plans régionaux de coordination conformes aux objectifs des missions, tout en gardant à l'esprit les mandats particuliers de chacune d'elles ainsi que les stratégies adoptées en vue de renforcer la coordination et la collaboration entre missions de la région afin d'améliorer les synergies dans l'utilisation des ressources.

18. Elle continuera de collaborer étroitement avec l'UNSCOL, notamment en lui affectant du personnel des services organiques et en lui fournissant diverses formes d'appui administratif, logistique et technique, en fonction des ressources disponibles. La FINUL a conclu avec l'UNSCOL un mémorandum d'accord, qui sera reconduit dans les mêmes conditions en 2013/14. À cet égard, toute l'attention voulue sera accordée aux services de transition à fournir jusqu'à la date de lancement des applications IPSAS et Umoja à la FINUL et à l'UNSCOL. S'agissant de la mise en service d'Umoja, les services de transition comprendront l'utilisation des installations existantes de la FINUL pour la formation du personnel de

l'UNSCOL, ainsi que d'autres types de services ou d'assistance pouvant être convenus dans le cadre du rôle joué par la FINUL dans la phase pilote d'Umoja. Le personnel civil et militaire de la FINUL continuera de participer aux réunions de coordination interorganismes pour le sud du Liban, organisées sous les auspices du Coordonnateur résident.

19. Dans le cadre de l'initiative régionale sur l'informatique et les communications, les composantes concernées de la FINUL, de la FNUOD, de l'ONUST et de l'UNFICYP ont été placées sous la responsabilité d'une structure de gestion régionale unifiée. En conséquence, l'ancienne Section des communications et de l'informatique a été renommée le Service régional de l'informatique et des communications à compter du 1^{er} juillet 2010. Cette nouvelle entité relève directement du Directeur de l'appui à la mission; le responsable des services informatiques et télématiques de la FINUL exerce également les fonctions de chef du Service régional de l'informatique et des communications, et un poste de chef adjoint a été créé à la FNUOD. Cette initiative vise essentiellement à éviter les chevauchements d'activités, à réaliser des économies d'échelle et à éliminer les disparités entre les quatre missions dans la prestation des services relatifs aux télécommunications et à l'informatique. La direction du Service régional de l'informatique et des communications relève d'un comité de direction composé des directeurs ou chefs de l'appui à la mission des quatre missions établies au Moyen-Orient, et rend des comptes devant ce comité.

20. Grâce à la coopération dont elles ont fait montre entre elles, les quatre missions déployées dans la région (FINUL, FNUOD, ONUST et UNFICYP) sont parvenues à mettre sur pied un solide réseau de communication et un plan efficace pour assurer la continuité des opérations, qui faciliteront la reprise des activités en cas de sinistre et la gestion des crises, et réduisent les risques opérationnels. La mise en place d'une structure officielle pour le Moyen-Orient concernant les services relatifs aux télécommunications et à l'informatique a commencé à porter ses fruits dans certains domaines tels que le respect des normes minimales de sécurité, l'appui aux autres organismes des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution dans la région, et la gestion des fréquences radiophoniques. Pour l'exercice 2013/14, l'objectif est de continuer à évaluer les besoins des missions régionales en termes d'infrastructures et de connexions avec la Base de soutien logistique des Nations Unies de Valence (Espagne), et d'élaborer des solutions optimales en vue de fournir des services informatiques et télématiques fiables, prévoyant suffisamment de redondance dans les systèmes mis en place, compte tenu des conditions de sécurité dans lesquelles se trouve la FINUL.

21. La FINUL continuera de conduire les initiatives menées à l'échelon régional en matière de formation en fournissant un appui aux autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies dans la région. La Force est à présent dotée d'une solide capacité de formation, et offre un programme qui attire régulièrement un nombre de candidats supérieur aux capacités, tant parmi son personnel que parmi celui des autres missions déployées dans la région. Grâce à une planification coordonnée, les besoins de formation sont évalués et des calendriers des programmes sont diffusés dans les missions. Des sessions de formation sont proposées à la fois grâce aux moyens disponibles sur place et à des consultants invités par la Force, ce qui permet de réduire le nombre de cas où d'autres missions déployées dans la région répondent séparément aux mêmes besoins dans ce domaine.

22. L'Équipe Déontologie et discipline de la FINUL continuera à remplir les obligations relatives à son mandat régional énoncées dans la lettre de mission signée entre les chefs de mission et le Secrétaire général. Le Bureau régional de l'Équipe Déontologie et discipline est habilité à s'occuper de la FINUL, de la FNUOD, de l'ONUST, de l'UNFICYP, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), de l'UNSCOL et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

23. Chypre ayant été désigné comme un lieu sûr pour le personnel de la FINUL et les personnes à leur charge, la Force serait donc fortement tributaire de l'aide de l'UNFICYP en cas d'évacuation pour des raisons de sécurité. Au besoin, l'UNFICYP devrait recevoir et accueillir l'équipe administrative de la FINUL chargée de s'occuper des personnes évacuées et de créer à distance des conditions permettant d'assurer la continuité des opérations.

24. Conformément au mémorandum d'accord signé avec l'ONUST, la Force maintiendra son appui au Groupe d'observateurs au Liban qu'elle héberge et lui apportera une aide notamment en matière d'entretien des infrastructures, de locaux à usage de bureaux et de matériel informatique et de télécommunications (y compris l'entretien et les services correspondants), de soutien sanitaire, de carburant et de pièces détachées pour les véhicules, de rations de secours, d'approvisionnement en eau et de services de sécurité. La Force continuera de dépendre du Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base de soutien logistique de Brindisi et recevra tous les trimestres des visites d'aide à la sécurité aérienne au lieu de maintenir son propre personnel civil à cette fin.

25. La FINUL continuera de participer à l'accord interorganismes conclu en vue d'assurer le maintien du Centre des opérations d'information sur la sécurité hébergé par le Programme des Nations Unies pour le développement à Beyrouth. Le Centre, qui relève du responsable désigné pour le nord du Litani, gère les données concernant le personnel des Nations Unies exerçant des activités au Liban ou vivant dans le pays, au nord du fleuve Litani, et est chargé de la procédure d'habilitation de sécurité pour les membres du personnel de la FINUL qui se rendent à Beyrouth. En cas d'urgence, le responsable désigné (le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban) veillera à l'évacuation du personnel de la FINUL à Beyrouth, et le Chef du secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale fournira l'appui administratif nécessaire. La FINUL aura à Beyrouth un conseiller en matière de sécurité sur le terrain qui sera en liaison constante avec le Conseiller en chef pour la sécurité de la zone située au nord du Litani et qui représentera le Chef de la sécurité de la Force aux réunions de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et de la cellule de sécurité. La FINUL fournira un appui et les habilitations nécessaires en matière de sécurité ainsi que des informations sur les dispositions à prendre pour évacuer les membres du personnel des organismes des Nations Unies travaillant dans sa zone d'opérations. L'ensemble du personnel des Nations Unies basé et exerçant des activités dans la zone d'opérations de la FINUL sera concerné par le plan de sécurité pour la zone située au sud du Litani et bénéficiera d'un accès illimité au système de communications et aux services de sécurité de la FINUL en cas d'urgence. Un officier de liaison et un agent de sécurité de la FINUL organiseront des réunions hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies présents dans le sud du pays pour assurer une coordination et une coopération intégrales en matière de sécurité. En outre, l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité au nord du Litani présente au Liban tient des réunions

périodiques avec les conseillers en chef pour la sécurité de toutes les missions voisines et leurs équipes chargées de la sécurité. La Section de la sécurité représente la FINUL et assiste régulièrement aux réunions ainsi qu'à tous les autres ateliers et conférences concernant l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité au nord du Litani, où les renseignements sont mis en commun et où est envisagée l'aide qu'il est possible de s'apporter mutuellement dans un climat de sécurité fragile.

D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

26. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes. On trouvera à l'annexe I.A du présent rapport la définition de la terminologie se rapportant aux six catégories en question.

Direction exécutive et administration

27. Le Bureau du commandant de la Force assurera la direction et l'administration générales de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national ^a | Total |
|--|---|---------|---------|---------|----------------|---------------|---|-------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | Service mobile | | | |
| Bureau du commandant de la Force | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | 1 | 1 | 3 | – | 2 | 7 | 5 | 12 |
| Postes proposés 2013/14 | 1 | – | 2 | – | 1 | 4 | 5 | 9 |
| Variation nette | – | (1) | (1) | – | (1) | (3) | – | (3) |
| Bureau du commandant adjoint de la Force | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Postes proposés 2013/14 | – | 1 | 1 | – | 1 | 3 | – | 3 |
| Variation nette | – | 1 | 1 | – | 1 | 3 | – | 3 |
| Section des affaires juridiques | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 4 |
| Postes proposés 2013/14 | – | – | 2 | 1 | 1 | 4 | 1 | 5 |
| Variation nette | – | – | 1 | – | – | 1 | – | 1 |
| Cellule d'analyse conjointe de la mission | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | – | 3 | 2 | 1 | 6 | 2 | 8 |
| Postes proposés 2013/14 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Variation nette | – | – | (3) | (2) | (1) | (6) | (2) | (8) |

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national ^a | Total |
|---------------------------|---|---------|------------|------------|----------------|---------------|---|------------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | Service mobile | | | |
| Total | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2012/13 | 1 | 1 | 7 | 3 | 4 | 16 | 8 | 24 |
| Effectif proposé 2013/14 | 1 | 1 | 5 | 1 | 3 | 11 | 6 | 17 |
| Variation nette | – | – | (2) | (2) | (1) | (5) | (2) | (7) |

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 1 poste D-2, 1 poste P-4 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle (suppression de 1 poste d'agent des services généraux et réaffectation de 1 poste d'administrateur)

28. Comme il a été recommandé à l'issue du bilan stratégique (S/2012/151), afin d'atteindre les objectifs généraux énoncés dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, la FINUL continuera d'intensifier et de renforcer les échanges et la coordination avec les parties, de développer son partenariat stratégique avec l'armée libanaise et de chercher à renforcer l'action du Gouvernement dans le sud du Liban. Par conséquent, afin de décharger le Bureau du commandant de la Force de la coordination des activités civiles et militaires courantes de manière à renforcer la structure de fonctionnement et de commandement, il est proposé de créer un Bureau du commandant adjoint de la Force comprenant les postes existants de commandant adjoint de la Force (D-2), de spécialiste des questions politiques (P-4) et d'assistant administratif (agent du Service mobile). Il est également proposé qu'un poste d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) soit supprimé, les fonctions associées à ce poste pouvant être réparties entre les effectifs existants.

29. Afin de renforcer les fonctions de coordination et de liaison du Bureau du commandant de la Force, il est proposé qu'un poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des services médicaux de la Division de l'appui à la mission soit réaffecté au Bureau et attribué à un attaché de coordination. Le titulaire du poste : a) aiderait à l'établissement de partenariats stratégiques avec les principaux acteurs des sphères politique, religieuse et militaire et du secteur de la sécurité ainsi qu'avec les représentants de la société civile afin d'obtenir leur appui à l'exécution du mandat de la Force; b) conseillerait le Bureau sur les questions sensibles qui pourraient entraver l'exécution du mandat de la FINUL; c) aiderait à faire mieux comprendre le mandat et les activités de la Force à la population locale.

Bureau du commandant adjoint de la Force

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (transfert de 1 poste D-2, 1 poste P-4 et 1 poste d'agent du Service mobile)

30. Pour clarifier la structure de fonctionnement et de commandement du Bureau du commandant de la Force, il est proposé de créer un Bureau du commandant adjoint de la Force. La dotation en effectif de celui-ci se ferait par le transfert de trois postes existants (1 D-2, 1 P-4 et 1 poste d'agent du Service mobile) du Bureau du commandant de la Force, comme expliqué au paragraphe 28. Cette proposition est fondée sur la recommandation formulée à l'issue du bilan stratégique tendant à ce que la FINUL assure une plus grande synergie entre ses composantes civile et militaire et à ce que la capacité de la Force soit optimisée.

Section des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (reclassement de 1 poste P-3 et création de 1 poste P-3)

31. La Section des affaires juridiques continuera de donner des avis juridiques au commandant de la Force sur toutes les questions juridiques ayant trait à l'exécution du mandat de la FINUL. Elle procède également à des examens juridiques et donne des conseils sur les questions d'administration et de personnel ainsi que sur les questions techniques et contractuelles touchant les opérations de la FINUL, et participe notamment aux commissions d'enquête, aux enquêtes sur les manquements à la déontologie et à la discipline, au comité local des marchés, au comité local de contrôle du matériel, au comité local d'examen des réclamations, au comité directeur chargé du dialogue stratégique, à différents groupes de travail dans le cadre du dialogue stratégique, au groupe de travail sur la protection des civils, au groupe de travail sur Ghajar, aux équipes d'enquête sur les violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, au groupe de travail chargé du suivi des graves attaques dirigées contre les Casques bleus et du suivi de l'obstruction délibérée des activités de la FINUL, et aux réunions-débats organisées par le commandant de la prévôté de la Force et d'autres unités administratives. Elle fournit en outre un appui juridique dans les domaines suivants : les aspects militaires des opérations décidées par les organes délibérants; les paramètres réglementaires des tâches confiées à la Force et les questions relatives à l'assistance fournie par la Force à l'armée libanaise; la surveillance de la Ligne bleue; les opérations maritimes; les enquêtes sur les violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité; le dialogue stratégique entre la FINUL et l'armée libanaise; l'évaluation des moyens militaires; le mécanisme de coordination tripartite. Elle observe aussi certains aspects des services de maintien de l'ordre, l'appareil judiciaire, le cadre juridique et l'état de droit au Liban, et donne des avis sur les questions techniques relatives au maintien de l'ordre et au droit jurisprudentiel et pénal. Pour que la section puisse participer comme il convient aux diverses activités de la Force, compte tenu des besoins accrus dans le domaine technique, et s'acquitter des responsabilités et du volume de travail qui se sont accrus depuis sa création au cours de l'exercice 2006/07, il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de juriste, dont le titulaire remplirait aussi la fonction d'adjoint du Chef de la Section, et de créer un autre poste de juriste (P-3) pour renforcer l'effectif de la Section et lui permettre d'appuyer les activités militaires, opérationnelles et techniques de la Force sous la direction générale du Chef de mission et commandant de la Force.

32. Le juriste de la classe P-4 assisterait le commandant de la Force et ses collaborateurs immédiats, tous les services organiques, notamment le Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles, les militaires et le Groupe d'intervention navale sur les questions de sécurité maritime. Il fournirait un

appui juridique axé sur les questions complexes de droit international, public, privé et administratif dont s'occupe la Force, comme la surveillance de la Ligne bleue, les questions juridiques et les considérations de sécurité touchant les opérations maritimes, les questions juridiques liées aux territoires occupés (Ghajar et la zone adjacente et les fermes de Chebaa) et certains aspects du droit international humanitaire. Il concourrait et participerait aux mécanismes de coordination avec le Gouvernement mais pas seulement avec l'armée libanaise (coordination tripartite, dialogue stratégique, protection des civils) comme il a été recommandé à l'issue du bilan stratégique, et aux enquêtes sur les violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

33. La création du nouveau poste de juriste (P-3) viendrait renforcer l'effectif de la Section pour lui permettre de faire face au surcroît de travail d'appui aux activités des différentes composantes de la Force, en particulier en ce qui concerne les dispositifs juridiques de la Force, comme ceux relatifs aux privilèges et immunités, à la protection de la responsabilité de la Force concernant les bâtiments et autres lieux qu'elle utilise dans le cadre de ses activités, aux recours de tiers contre la Force, aux questions relatives aux achats, aux aspects juridiques des marchés passés des entreprises ainsi que d'autres questions administratives, aux questions de personnel et de discipline liées à l'interprétation de l'applicabilité du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU.

Cellule d'analyse conjointe de la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (transfert de 1 poste P-5, 2 postes P-4, 2 postes P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes d'agent des services généraux)

34. Étant donné que les activités de la Cellule d'analyse conjointe de la mission seraient placées sous la responsabilité, le contrôle et la supervision directe du Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles, il est proposé que tout l'effectif de la Cellule soit transféré à la composante opérations de la Force. Cette proposition va dans le sens de la décision prise de définir les fonctions du Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles de la composante opérations, qui sont parallèles à celles du commandant adjoint de la Force et de même niveau, afin de renforcer et de structurer la relation entre les responsables civil et militaire de la FINUL. Ce changement renforcerait la synergie entre les composantes militaire et civile et permettrait en particulier d'optimiser la capacité de la composante civile de la Force.

Composante 1 : opérations

35. Au titre de la composante opérations, la FINUL continuera d'aider l'armée libanaise à s'assurer que ne se trouve, dans le secteur situé au sud du fleuve Litani, aucun personnel armé, matériel ou armement non autorisé, en renforçant la coordination des activités soutenues par ses opérations, tout en restant prête à répondre, dans la mesure de ses capacités, à toute urgence ou activité hostile sur son théâtre d'opérations. Elle continuera de mener des initiatives visant à renforcer les capacités de l'armée libanaise, notamment dans le cadre du mécanisme de dialogue stratégique, afin de lui permettre d'assumer davantage de tâches liées à la sécurité, comme prévu dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et de remplir

son rôle clef à l'appui des activités visant à parvenir à un cessez-le-feu permanent. Le Groupe d'intervention navale continuera d'apporter son appui à la marine libanaise afin d'empêcher l'entrée non autorisée au Liban par voie maritime d'armes ou de matériel connexe et de lui fournir une formation technique et d'autres formes d'assistance. La FINUL maintiendra des dispositifs de liaison et de coordination avec les parties, afin de consolider la cessation des hostilités en invitant celles-ci à prendre des mesures de confiance et d'atténuation des conflits. En vue de promouvoir des arrangements en matière de sécurité et des accords concrets entre les parties, la Force continuera d'organiser et de diriger le mécanisme tripartite, afin de réduire les risques de frictions ou d'incidents et d'atténuer ou d'apaiser rapidement les tensions. À cette fin, elle les invitera à respecter scrupuleusement l'intégralité de la Ligne bleue, notamment en maintenant son tracé visible et en facilitant le retrait des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente au nord de la Ligne bleue. Elle s'attachera aussi à aborder de façon exhaustive l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en associant son action à celle du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et des équipes de pays des Nations Unies et elle continuera de faire en sorte que le Gouvernement libanais concoure davantage à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, notamment en incitant ses ministères et forces de l'ordre à intervenir davantage au sud du Liban. La FINUL entend tirer parti des relations établies de longue date avec la population locale, en appliquant une stratégie viable à long terme, notamment en multipliant ses activités de communication, tout en tenant compte de la culture locale, afin que la population ainsi informée apporte son soutien à son mandat et à ses activités.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres et de fusillades le long de la Ligne bleue

1.1.2 Déploiement des forces armées libanaises dans toute la région située au sud du fleuve Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue

1.1.3 Aucun personnel armé ni arme ou matériel connexe dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani, sauf ceux de l'armée libanaise et de la FINUL

1.1.4 Participation des deux parties à des réunions tripartites et maintien des dispositifs de liaison et de coordination

Produits

- 1 168 000 jours-homme de patrouille motorisée, y compris une capacité de réserve et une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension et les interventions et activités de protection, si besoin est, en cas de crise, afin d'appuyer d'autres unités (10 hommes x 320 patrouilles x 365 jours)
- 545 310 jours-homme aux postes d'observation (7 hommes par poste x 3 équipes par poste x 63 postes d'observation permanents x 365 jours et 3 hommes par poste x 57 postes d'observation temporaires x 365 jours)
- 450 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue et vols de reconnaissance dans la zone d'opérations

- 1 350 heures de vol pour la constatation des incidents et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des activités de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 1 752 jours-navire de patrouille navale en vue de surveiller la frontière maritime du Liban, y compris pour les exercices opérationnels conjoints avec l'armée libanaise (en moyenne 4 frégates x 365 jours de patrouille navale x 70 % d'utilisation à long terme; en moyenne 4 patrouilleurs x 365 jours de patrouille navale x 50 % d'utilisation à long terme)
- 1 460 heures de vol pour les activités de patrouille et les activités opérationnelles de surveillance maritime à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes (2 hélicoptères x 2 heures par jour x 365 jours)
- Activités opérationnelles coordonnées avec l'armée libanaise, dont au moins 16 opérations antiroquettes, 6 patrouilles à pied et 10 postes de contrôle communs par jour
- Organisation de 750 exercices, séminaires, ateliers, conférences et cours de formation communs coordonnés avec les composantes terrestre et maritime de l'armée libanaise pour renforcer ses capacités tactiques et opérationnelles et améliorer la coordination entre elle et la FINUL sur les plans opérationnel et tactique de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité exigeant une attention immédiate
- Présidence des réunions tripartites tenues chaque mois ou selon qu'il conviendra et fourniture des services de secrétariat nécessaires à ces réunions
- Fourniture de services de secrétariat aux réunions des sous-comités tripartites, y compris le sous-comité sur la Ligne bleue, selon que de besoin, et appui hebdomadaire aux activités menées sur le terrain pour baliser clairement la Ligne bleue
- Tenue régulière de consultations stratégiques et autres réunions de haut niveau avec des responsables de l'armée libanaise sur le renforcement de la coordination entre la FINUL et l'armée
- Organisation, selon que de besoin, d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres incidents qui risquent d'exacerber la tension dans la zone d'opérations
- Contacts quotidiens avec les autorités locales et les responsables locaux en vue de mieux faire accepter les tâches confiées à la Force, notamment de donner suite aux plaintes et préoccupations exprimées par les habitants de la zone d'opérations, de définir des mesures de confiance et de détecter les points de conflits éventuels entre la FINUL et la population locale, et de prendre les mesures nécessaires
- Réunions hebdomadaires, ou selon les besoins, avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants du corps diplomatique et les représentants des bureaux et organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour faire mieux comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon les besoins, au sujet des questions opérationnelles intéressant la FINUL
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture médiatique des activités de la FINUL et de l'actualité régionale, y compris par les quotidiens et périodiques locaux et internationaux ainsi que par les médias électroniques et la presse en ligne, résumés quotidiens de l'actualité diffusés le matin et l'après-midi, revue quotidienne et hebdomadaire des médias en langue arabe, et analyse hebdomadaire des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL

- Communication quotidienne avec les médias locaux et internationaux par courriel, par téléphone ou lors de réunions ou de contacts directs, organisation de la couverture médiatique des activités de la FINUL, (événements, visites, interviews et points de presse), diffusion régulière de communiqués de presse et de photographies illustrant lesdites activités et publication quotidienne de mises à jour sur le site Web de la FINUL en anglais et en arabe ainsi que dans les nouveaux supports médiatiques (Facebook, YouTube, Twitter et Flickr)
- Production de documents audio et vidéo bilingues en vue de leur diffusion sur les chaînes de radio et de télévision locales ainsi que sur les sites Internet officiels (site Web de la FINUL, Facebook, YouTube et UNifeed), notamment production d'une série radiophonique bimensuelle et d'annonces et de documentaires télévisés thématiques sur le mandat, les opérations et les activités de maintien de la paix de la Force et la coordination avec l'armée libanaise
- Production et diffusion d'un magazine trimestriel d'information en anglais et en arabe (4 numéros par an, 80 000 exemplaires) sur les activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans toute la zone d'opérations, à l'intention de la population, des autorités et institutions locales, des médias et de la communauté internationale et d'un magazine interne trimestriel en anglais (4 numéros par an, 40 000 exemplaires)
- Neutralisation des mines et munitions non explosées afin de fournir des voies d'accès en vue du marquage de la Ligne bleue

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban

1.2.1 Les 134 conseils municipaux existant dans la zone d'opérations de la FINUL sont en place et gèrent les municipalités; les institutions civiles et religieuses fonctionnent.

1.2.2 Le soutien à la contribution du Gouvernement libanais, de ses ministères et de ses institutions au sud du Liban est renforcé.

1.2.3 L'armée libanaise empêche la présence de toute autorité échappant au contrôle de l'État libanais.

1.2.4 Les capacités de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise sont renforcées.

Produits

- Réunions bimensuelles avec les autorités centrales libanaises, y compris les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban, et avec les organismes publics centraux et régionaux chargés de fournir des services publics à la population du sud du Liban
- Moyennant des réunions régulières et des communications quotidiennes (téléphone, vidéoconférences, courrier électronique, etc.), fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants du corps diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions et sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier en ce qui concerne les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, et coordination des activités avec ces entités
- Liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies, les représentants diplomatiques, les donateurs potentiels et les organisations non gouvernementales, en vue de mieux coordonner l'application systématique et intégrée de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Réunions hebdomadaires visant à coordonner les programmes, partager l'information et planifier les interventions d'urgence avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales intervenant dans le sud du Liban, notamment en ce qui concerne le relèvement, le développement et d'autres questions intersectorielles

- Moyennant des réunions hebdomadaires, fourniture de conseils aux autorités locales sur l'élaboration de propositions de projet à financer par les donateurs extérieurs et conseils techniques sur la gestion des projets et d'autres initiatives spéciales qui aident l'État à étendre son autorité et l'administration locale à exercer les responsabilités qui lui incombent
- Coordination avec l'armée libanaise, aide au renforcement de ses capacités et appui à la mobilisation de ressources, en vue d'améliorer la coordination civilo-militaire
- Mise en œuvre de 25 projets à effet rapide visant à favoriser l'extension de l'autorité de l'État, l'éducation et le renforcement des capacités en matière civique, les initiatives de gestion des conflits et de renforcement de la confiance et l'amélioration des services de base dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'environnement
- Consultations mensuelles avec les autorités locales, la société civile et les groupes locaux de femmes, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, sur la promotion des principaux objectifs des Nations Unies
- Gestion des sondages d'opinion trimestriels conduits dans la zone d'opérations de la FINUL
- Campagnes d'information trimestrielles sur les activités et le mandat de la FINUL faisant appel aux éléments suivants : diffusion de prospectus (15 000) et de dépliants (15 000), qui seront également téléchargeables sur Internet, organisation de points et conférences de presse, publication de communiqués de presse, diffusion bimensuelle d'émissions radiophoniques et d'annonces vidéo, ainsi que d'illustrations photographiques (notamment au moyen d'expositions), publication tous les deux mois d'un magazine d'information et diffusion d'un fil d'actualités régulièrement mis à jour
- Organisation d'activités de proximité visant à promouvoir de meilleures relations entre la FINUL et la population locale

Facteurs externes : Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité; aucune des parties concernées ne fera obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL.

Tableau 2
Ressources humaines: composante 1 (opérations)

| <i>Catégorie de dépenses</i> | | | | | | | Total | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|----------------------|---|--------------|
| I. Contingents | | | | | | | | |
| Effectif approuvé (2012/13) | | | | | | | 15 000 | |
| Effectif proposé (2013/14) | | | | | | | 15 000 | |
| Variation nette | | | | | | | – | |
| <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | | | | | | |
| II. Personnel civil | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-2</i> | <i>Service mobile</i> | Total partiel | <i>Personnel recruté sur le plan national^a</i> | Total |
| Bureau du Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | 2 | 4 | 2 | 3 | 11 | 3 | 14 |
| Postes proposés 2013/14 | – | 2 | 4 | 2 | 3 | 11 | 3 | 14 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – |

| | | | | | | | | |
|--|---|---|----------|----------|----------|-----------|----------|-----------|
| Cellule d'analyse conjointe de la mission | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Postes proposés 2013/14 | – | – | 3 | 2 | 1 | 6 | 2 | 8 |
| Variation nette | – | – | 3 | 2 | 1 | 6 | 2 | 8 |
| Section de l'information | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | – | 2 | 3 | 2 | 7 | 13 | 20 |
| Postes proposés 2013/14 | – | – | 2 | 3 | 2 | 7 | 13 | 20 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau des affaires civiles | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | 1 | 3 | 4 | – | 8 | 8 | 16 |
| Postes proposés 2013/14 | – | 1 | 3 | 6 | – | 10 | 12 | 22 |
| Variation nette | – | – | – | 2 | – | 2 | 4 | 6 |
| Groupe de la coordination tripartite | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | – | 1 | – | 1 | 2 | 3 | 5 |
| Postes proposés 2013/14 | – | – | 1 | – | 1 | 2 | 3 | 5 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bureau de Beyrouth | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | – | 4 | – | – | 4 | 2 | 6 |
| Postes proposés 2013/14 | – | – | 4 | – | – | 4 | 2 | 6 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Groupe du VIH/sida | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Postes proposés 2013/14 | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | 5 |
| Variation nette | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 | 5 |
| Total partiel (personnel civil) | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2012/13 | – | 3 | 14 | 9 | 6 | 32 | 29 | 61 |
| Postes proposés 2013/14 | – | – | 18 | 14 | 8 | 43 | 37 | 80 |
| Variation nette | – | – | 4 | 5 | 2 | 11 | 8 | 19 |
| Total (I-II) | | | | | | | | |
| Effectifs approuvés (2012/13) | – | 3 | 14 | 9 | 6 | 32 | 29 | 15 061 |
| Effectifs proposés (2013/14) | – | 3 | 18 | 14 | 8 | 43 | 37 | 15 080 |
| Variation nette | – | – | 4 | 5 | 2 | 11 | 8 | 19 |

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles

Personnel recruté sur le plan international : inchangé

Personnel recruté sur le plan national : inchangé

36. À l'issue du bilan stratégique, il a été recommandé de nommer un chef de mission adjoint civil, dont les fonctions seraient parallèles à celles du commandant adjoint de la Force et de même niveau, afin de renforcer et d'accroître la synergie entre les responsables civils et militaires de la FINUL. Dans cet esprit, il est proposé de rationaliser et de renforcer la composante opérations en renommant le poste de Directeur des affaires politiques et civiles Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles. Le Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles assure également la direction et le contrôle direct de la Cellule d'analyse conjointe de la mission, du Groupe du VIH/sida, du Bureau des affaires civiles, du Groupe de la coordination tripartite, de la Section de l'information et du Bureau de Beyrouth.

Cellule d'analyse conjointe de la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes (transfert de 1 poste P-5, 2 postes P-4, 2 postes P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes d'agent des services généraux)

37. Comme indiqué au paragraphe 36, le Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles assurerait la direction et le contrôle direct des activités de la Cellule d'analyse conjointe de la mission. Ainsi, en vue d'assurer une meilleure cohésion entre les effectifs civils et militaires de la Force, d'accroître la synergie entre les composantes militaire et civile et d'optimiser les capacités de la composante civile, il est proposé de transférer des postes de la composante direction exécutive et administration à la composante opérations afin de constituer la totalité de l'effectif de la Cellule.

Bureau des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (reclassement de 1 poste P-4 et réaffectation de 2 postes P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création de 4 postes d'administrateur)

38. Le Bureau des affaires civiles aide la Force à accomplir le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1701 (2006), en assurant la liaison et la représentation au niveau local, en appuyant la coordination interinstitutions, en facilitant les activités des intervenants externes, en observant l'évolution de la situation sur les plans social, politique et économique et les réactions de la population locale face à la FINUL et en s'occupant de la gestion des conflits et du renforcement de la confiance. Il comprend deux équipes sur le terrain (secteur Est et secteur Ouest) et une équipe chargée des projets spéciaux installée au quartier général de la Force.

39. Le bilan stratégique a mis en évidence l'importance des activités opérationnelles de la FINUL pour la réalisation des objectifs fixés par la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il a également permis de constater qu'il importait d'améliorer les relations avec la population locale et, partant, donné lieu à des recommandations, à savoir l'élaboration d'une stratégie durable à longue échéance, le renforcement des moyens dont dispose la FINUL dans le domaine des affaires civiles, notamment son personnel recruté sur le plan national, ainsi que l'amélioration de la coordination des activités de communication. En outre, la Force est chargée de faire en sorte que les différents ministères libanais s'impliquent davantage dans le sud du Liban et qu'ils coopèrent avec l'équipe de pays des Nations Unies, en vue d'appliquer la résolution 1701 (2006) de façon intégrée et systématique.

40. Afin de renforcer les moyens de la Force dans le domaine des affaires civiles et lui permettre de mener à bien d'autres tâches, comme il a été recommandé à l'issue du bilan stratégique puis prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2064 (2012), il est proposé de reclasser un poste de spécialiste des affaires civiles de la classe P-4 à la classe P-5 et de réaffecter deux postes P-3 (de la Section des finances et de la Section des services médicaux de la Division de l'appui à la mission) aux fonctions de spécialiste des affaires civiles. Il est en outre proposé de créer quatre postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe, recruté sur le plan national).

41. Le spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5) serait chargé de diriger les activités relatives aux affaires civiles conduites par les deux équipes chargées des affaires civiles dans les secteurs dans la zone d'opérations de la FINUL. Il lui incomberait également de prendre des initiatives visant à atténuer l'appréhension que le vaste déploiement de contingents suscite parmi la population locale; de s'occuper de la prévention et du règlement des conflits; d'entretenir de bonnes relations avec les populations locales; de diriger les projets à effet rapide ainsi que diverses initiatives locales; de sonder l'opinion publique dans la zone d'opérations de la FINUL; de former le personnel de la Force aux particularités du conflit et à la culture locale; d'aider l'armée libanaise à mieux coordonner les activités civilo-militaires et la communication avec les habitants; de tenir compte des questions transversales (problématique hommes-femmes, protection des enfants, protection des civils) dans les activités de la FINUL; d'appuyer la participation des organisations de la société civile dans les domaines de la bonne gouvernance, de la création des institutions et de l'accès aux services publics grâce à des initiatives conjointes de formation professionnelle et des campagnes de sensibilisation dans le sud du Liban et moyennant une liaison régulière avec les autorités locales aux niveaux de la région, du district et de la municipalité. Le titulaire du poste assisterait le Chef du Bureau des affaires civiles dans les initiatives conduites avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, en vue d'accomplir de nouvelles tâches et priorités stratégiques.

42. Un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) serait affecté à la Cellule de coordination des affaires civiles à Naqoura, tandis que l'autre serait affecté à l'équipe chargée des affaires civiles dans le secteur Est. Le spécialiste des affaires civiles à Naqoura serait chargé de la liaison, la représentation et la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères libanais au niveau central, et de la coordination des initiatives et projets spéciaux en matière d'affaires civiles. Le titulaire du poste dirigerait les projets à effet rapide et le projet de sondage de

l'opinion publique. Il fournirait aussi un soutien aux activités de subsistance locales, en organisant notamment des stages de formation professionnelle et des manifestations dans le domaine agricole, et en contribuant à renforcer les capacités de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise. Dans l'exercice de ses fonctions à Naqoura, il serait assisté par deux spécialistes des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe, recruté sur le plan national).

43. Le spécialiste des affaires civiles affecté au secteur Est serait chargé de la liaison et de la coordination avec les notables locaux et les groupes de la société civile, de la coordination de la mise en œuvre des projets à effet rapide sur le terrain, de la formation du personnel de maintien de la paix de la FINUL et de l'armée libanaise en matière de coopération civilo-militaire, de la mise en œuvre d'initiatives et projets spéciaux dans le domaine des affaires civiles, et de la coordination des questions transversales (problématique hommes-femmes, protection des enfants, protection des civils, environnement) au niveau du secteur. Dans l'exercice de ses fonctions dans le secteur Est, il serait assisté par deux spécialistes des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe, recruté sur le plan national).

Groupe du VIH/sida

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes
(transfert de 1 poste P-4, 1 poste P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes
(transfert de 1 poste d'administrateur et de 1 poste d'agent
des services généraux, recrutés sur le plan national)*

44. Compte tenu qu'il a été décidé d'assurer une meilleure cohésion entre les effectifs civils et militaires de la Force, ce qui permettrait d'accroître la synergie entre ces deux composantes et d'optimiser les capacités de la composante civile, le Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles assurerait la direction et le contrôle direct des activités du Groupe du VIH/sida. Il est par conséquent proposé de transférer cinq postes (1 poste P-4, 1 poste P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) des services administratifs de la composante appui à la composante opérations afin de constituer la totalité de l'effectif du Groupe. Vu que le Groupe exerce essentiellement des fonctions d'appui, il est proposé que les indicateurs de succès et les produits correspondants continuent d'être décrits dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats relatif à la composante appui.

Composante 2 : appui

45. Au cours de la période considérée, la composante appui continuera de fournir un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels afin de contribuer à la mise en œuvre du mandat de la Force par l'exécution des produits prévus, l'amélioration des services et la réalisation de gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil prévu, à savoir 352 agents recrutés sur le plan international et 694 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux, les technologies de l'information et des communications, les transports terrestres, la surveillance et le

contrôle de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales, ainsi que la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

46. La FINUL continue de participer à un projet pilote qui vise à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui. Le cadre figurant plus bas ne donne que les indicateurs de succès et les produits faisant apparaître une amélioration des services. Les produits standard au titre de l'appui ainsi que les produits propres à la mission, spécialisés ou non standard, sont présentés dans les tableaux 3 et 4, qui présentent les données comparatives de deux exercices.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Force d'un appui plus efficace en matière de logistique, d'administration et de sécurité

2.1.1 Mise en place et amélioration de la connectivité à la Base d'appui des Nations Unies à Valence et à la BSLB par l'utilisation de lignes louées dans le cadre de la coopération régionale au Moyen-Orient avec l'ONUST, la FNUOD, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et l'UNFICYP

(2011/12 : bande passante de 20 Mbps; 2012/13 : bande passante de 30 Mbps; 2013/14 : bande passante de 60 Mbps)

2.1.2 Respect à 100 % des mesures de lutte contre le VIH/sida par l'ensemble du personnel

2.1.3 Progrès dans l'application des normes IPSAS et d'Umoja

Produits

Amélioration des services

- Poursuite de la mise en œuvre du projet de suivi de la budgétisation axée sur les résultats exploitable sous Lotus Notes, lancé comme projet pilote au cours de l'exercice 2011/12, qui fournit des outils permettant l'évaluation et le suivi en continu de l'état d'application de la budgétisation axée sur les résultats aux composantes opérations et appui de la Force
- Utilisation plus efficace des biens en matière de transport aérien et terrestre par un recours accru au transport de surface afin de réduire le nombre de vols transportant des personnalités ou les membres de délégations et les vols de liaison et faire baisser la consommation de carburant tout en fournissant un appui optimal à la Force au moyen de 7 avions au maximum pour 1 600 heures de vol prévues
- Mise en œuvre intégrale du système centralisé de stockage et d'achat sans interrompre la fourniture de services et d'appui à la Force
- Organisation de formations et élaboration de procédures, dont les procédures opérationnelles permanentes relatives à Umoja et aux normes IPSAS
- Utilisation optimale des groupes électrogènes en vue de réduire la consommation de diesel de 5 % (soit 1 million de litres)
- Utilisation de vols affrétés et de navires à passagers/ferries basés à Naqoura pour la relève des contingents, afin d'aboutir à une réduction estimée à 5 % des coûts à ce titre

- Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment par la reconfiguration des processus en vue de la mise en conformité, la mise à jour des procédures opérationnelles permanentes afin de tenir compte des nouvelles prescriptions et la formation de l'ensemble du personnel de la Force occupant des fonctions financières, budgétaires et de gestion du matériel
- Appui à la mise en œuvre d'Umoja, notamment par une analyse de la qualité des données et le nettoyage de celles-ci dans les systèmes hérités de la FINUL

Facteurs externes : Le Gouvernement libanais assure la liberté de circulation. Les fournisseurs et prestataires de services sont en mesure de livrer les marchandises et de fournir les services prévus dans les contrats.

Tableau 3
Produits d'appui standard : composante 2 (appui)

| <i>Produit</i> | <i>Approuvé 2012/13</i> | <i>Proposé 2013/14</i> |
|--|---|---|
| Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil | Effectif autorisé : 15 000 militaires et 1 090 civils (dont 3 emplois de temporaire) | Effectif autorisé : 15 000 militaires et 1 046 civils |
| Contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome | 47 unités constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents 348 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement 24 rapports d'inspection relatifs au Groupe d'intervention navale transmis au Siège à des fins de remboursement 3 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord | 45 unités constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents 364 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement 24 rapports d'inspection relatifs au Groupe d'intervention navale transmis au Siège à des fins de remboursement 3 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord |
| Suivi à 100 % du matériel appartenant à l'ONU | Suivi à 100 % de 13 000 articles appartenant à l'ONU (inspectés et comptabilisés) | Suivi à 100 % de 13 000 articles appartenant à l'ONU (inspectés et comptabilisés) |
| Rations | 3 683 061 rations journalières distribuées sur 24 sites | 3 534 784 rations journalières distribuées sur 22 sites |
| Approvisionnement en carburant | 16,6 millions de litres de gazole destinés aux groupes électrogènes, 6,0 millions de litres d'essence destinés aux véhicules et 0,8 million de litres de carburant d'aviation | 15,8 millions de litres de gazole destinés aux groupes électrogènes, 5,8 millions de litres d'essence destinés aux véhicules et 0,8 million de litres de carburant d'aviation |

| <i>Produit</i> | <i>Approuvé 2012/13</i> | <i>Proposé 2013/14</i> |
|--------------------------------------|--|---|
| Entretien des locaux | 180 bâtiments en dur sur 63 sites | 347 bâtiments en dur sur 54 sites |
| Entretien des groupes électrogènes | Exploitation et entretien de 203 groupes électrogènes | Exploitation et entretien de 183 groupes électrogènes |
| Entretien des bâtiments préfabriqués | 1 706 bâtiments et locaux | 1 712 bâtiments et locaux |
| Entretien et rénovation des routes | 100 km de routes | 100 km de routes |
| Parc automobile | 1 055 véhicules | 1 024 véhicules |
| Parc aérien | 5 aéronefs | 7 aéronefs |
| Heures de vol | 1 800 heures de vol | 1 600 heures de vol |
| Installations aéroportuaires | 31 hélistations sur 21 sites | 31 hélistations sur 21 sites |
| Installations médicales | 19 centres de soins de niveau I et 2 installations médicales de niveau II | 16 centres de soins de niveau I et 2 installations médicales de niveau II |
| Communications | 2 réseaux à satellites, 10 systèmes VSAT, 41 centraux téléphoniques, 120 liaisons hertziennes, 81 répéteurs haute fréquence et 64 répéteurs très haute fréquence et émetteurs | 2 réseaux à satellites, 10 systèmes VSAT, 36 centraux téléphoniques, 111 liaisons hertziennes, 42 répéteurs haute fréquence et 115 répéteurs très haute fréquence et émetteurs |
| Données et cartes géographiques | <p>Production de 70 cartes opérationnelles, 95 cartes thématiques, 130 cartes satellites et 12 cartes électroniques par Internet</p> <p>10 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude</p> <p>Conduite, à l'intention du personnel de la Force, de 20 sessions de formation au système de positionnement universel (GPS), au Système d'information géographique et à l'utilisation des cartes</p> <p>Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 2 300 km²</p> | <p>Production de 250 cartes opérationnelles, dont des cartes thématiques, satellites et électroniques</p> <p>12 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude</p> <p>Conduite, à l'intention du personnel de la Force, de 36 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et à l'utilisation des cartes</p> <p>Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 2 300 km²</p> |
| Informatique | 56 serveurs, 1 697 ordinateurs de bureau, 337 ordinateurs portables, 327 imprimantes, 115 scanners et 33 réseaux locaux et étendus | 56 serveurs, 1 735 ordinateurs de bureau, 275 ordinateurs portables, 313 imprimantes, 116 scanners et 33 réseaux locaux et étendus |

| <i>Produit</i> | <i>Approuvé 2012/13</i> | <i>Proposé 2013/14</i> |
|---------------------------|---|---|
| Déontologie et discipline | Mise en œuvre, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil, d'un programme de déontologie et discipline comprenant des volets formation, prévention, suivi et recommandations sur les mesures correctives à prendre en cas de faute | Mise en œuvre, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil, d'un programme de déontologie et discipline comprenant des volets formation, prévention, suivi et recommandations sur les mesures correctives à prendre en cas de faute |

Tableau 4

Produits propres à la mission, non standard ou spécialisés : composante 2 (appui)

| <i>Produit</i> | <i>Approuvé 2012/13</i> | <i>Proposé 2013/14</i> |
|---|--|---|
| Exploitation et entretien de stations de traitement des eaux usées | 26 stations sur 15 sites | 26 stations sur 16 sites |
| Exploitation et entretien de stations d'épuration de l'eau et de puits | 11 stations d'épuration de l'eau sur 8 sites et 16 puits sur 13 sites | 11 stations d'épuration de l'eau sur 7 sites et 15 puits sur 13 sites |
| Activités de formation et d'évaluation destinées à des chauffeurs/machinistes pour tous types de véhicules | 600 chauffeurs militaires et civils | 700 chauffeurs militaires et civils |
| Fourniture d'un service quotidien de navette destiné au personnel de la FINUL, 5 jours par semaine | Service fourni à un effectif moyen de 17 agents | Service fourni à un effectif moyen de 20 agents |
| Exploitation et entretien de navires | 7 navires (3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien) | 8 navires (3 frégates, 4 patrouilleurs et 1 patrouilleur offshore) et 1 transbordeur roulier à passagers |
| Entretien de dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne à l'échelle de la mission | 1 hôpital de niveau III 3 hôpitaux de niveau IV 1 installation médicale de niveau IV sur 3 sites | 16 centres de soins de niveau I, 1 hôpital de niveau III à Tyr (Liban) 3 hôpitaux de niveau IV (1 à Saïda (Liban) et 2 à Beyrouth) 2 installations médicales de niveau IV hors de la zone de la mission (1 à Haïfa (Israël) et 1 à Chypre) |
| Poursuite des efforts de prévention du VIH/sida par la sensibilisation du personnel de la FINUL, organisation de programmes d'initiation et promotion des rapports sexuels protégés et de l'utilisation de préservatifs | 8 000 participants aux séances d'information obligatoires et aux programmes d'initiation sur le VIH/sida organisés à l'intention de toutes les catégories de personnel de la FINUL | 8 000 participants aux séances d'information obligatoires et aux programmes d'initiation sur le VIH/sida organisés à l'intention de toutes les catégories de personnel de la FINUL |

| <i>Produit</i> | <i>Approuvé 2012/13</i> | <i>Proposé 2013/14</i> |
|--|--|---|
| Élaboration de supports d'information, d'éducation et de communication sur le VIH/sida pour diffusion à tout le personnel de la FINUL | 1 500 affiches produites à la demande de la FINUL; 1 000 t-shirts produits à la demande de la FINUL; 10 000 brochures/prospectus produits à la demande de la FINUL; 1 000 calendriers de bureau; 5 000 cordons et étuis pour cartes d'identité; 2 500 stylos ornés de slogans sur le VIH/sida; 1 000 tableaux produits à la demande de la FINUL; 2 500 porte-clefs portant le logo de la FINUL | 1 000 t-shirts; 2 000 calendriers de bureau; 2 000 affiches; 15 000 étuis pour cartes d'identité; 15 000 rubans rouges; 15 000 brochures |
| Formation d'éducateurs en vue d'élargir et de poursuivre le programme d'éducation par les pairs, notamment en supervisant les cours que ces derniers donnent au personnel de la FINUL | 25 éducateurs | 25 éducateurs |
| Formation de professionnels de la santé pluridisciplinaires pour leur apprendre à appliquer les protocoles et procédures de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique et à respecter les précautions universelles de sécurité lors de l'application de traitements postexposition | 25 professionnels de la santé pluridisciplinaires en lieu et place du système de rotation du personnel en tenue | 25 professionnels de la santé pluridisciplinaires en lieu et place du système de rotation du personnel en tenue |
| Formation de conseillers en vue de renforcer et d'améliorer les services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique offerts au personnel de la FINUL et de garantir le respect des normes déontologiques et professionnelles pertinentes | 25 agents des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique | Prestation et promotion de services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique offerts au personnel de la FINUL et aux membres de leur famille dans le respect des normes déontologiques et professionnelles pertinentes |
| Prestation de services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur tous les sites de la zone de mission | Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 7 agents recrutés sur le plan international et 7 agents recrutés sur le plan national pour le système de communications d'urgence 7 agents de sécurité recrutés sur le plan international sous astreinte en permanence | Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 6 fonctionnaires de la sécurité nationale pour le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité 6 agents recrutés sur le plan international et 5 agents de sécurité recrutés sur le plan international sous astreinte en permanence |

| | <i>Produit</i> | <i>Approuvé 2012/13</i> | <i>Proposé 2013/14</i> |
|---|--|--|--|
| Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la FINUL et des hautes personnalités en visite | Protection rapprochée des hauts fonctionnaires de la FINUL et des responsables en visite à partir du rang de sous-secrétaire général | Protection rapprochée des hauts fonctionnaires de la FINUL et des responsables en visite à partir du rang de sous-secrétaire général | Protection rapprochée des hauts fonctionnaires de la FINUL et des responsables en visite à partir du rang de sous-secrétaire général |
| Mise à jour de l'évaluation des risques à l'échelle de la mission correspondant aux directives du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU | Évaluation des risques mise à jour (deux fois par an) | Évaluation des risques mise à jour (deux fois par an) | Évaluation des risques mise à jour (deux fois par an) |
| Organisation de séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence destinées à l'ensemble du personnel de la FINUL | 12 séances d'information | 20 séances d'information | 20 séances d'information |
| Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la FINUL | 26 séances d'initiation aux questions de sécurité 1 exercice d'incendie pour tous les fonctionnaires | 32 séances d'initiation aux questions de sécurité 1 exercice d'incendie pour tous les fonctionnaires | 32 séances d'initiation aux questions de sécurité 1 exercice d'incendie pour tous les fonctionnaires |
| Gestion, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, de l'information sur la sécurité en coordination avec les homologues de la FINUL et les autres départements concernés | Établissement de rapports, d'avis consultatifs et d'informations connexes sur la sécurité | Établissement de rapports, d'avis consultatifs et d'informations connexes sur la sécurité | Établissement de rapports, d'avis consultatifs et d'informations connexes sur la sécurité |
| Organisation d'exercices/réunions destinés aux personnes relais pour les questions de sécurité dans la zone | | 12 exercices/réunions | 12 exercices/réunions |
| Organisation de cours de formation à la sécurité et à la sûreté en mission destinés à tous les membres du personnel des Nations Unies en poste dans la zone située au sud du fleuve Litani | | 4 cours par an | 4 cours par an |
| Mise en place d'une surveillance en matière de sécurité et fourniture de services d'entretien et de réparation de l'ensemble du matériel de sécurité déployé aux portes d'accès à la zone de la FINUL | | 24 machines installées à l'emplacement de 7 portes d'accès | 24 machines installées à l'emplacement de 7 portes d'accès |
| Transport de passagers et de marchandises à l'intérieur de la zone de mission par les moyens aériens de la FINUL | | 9 000 passagers et 2,6 tonnes de marchandises | 9 000 passagers et 2,6 tonnes de marchandises |
| Transport de marchandises en surface par les moyens de transport à usage commercial et les véhicules de la FINUL | | 1 140 tonnes de marchandises | 1 140 tonnes de marchandises |

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (appui)

| <i>Personnel civil</i> | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | | | <i>Total partiel</i> | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Total</i> |
|---|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------|----------------------|---|--------------|
| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-2</i> | <i>Service mobile</i> | | | |
| Équipe Déontologie et discipline | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | – | 2 | – | – | 2 | 2 | 4 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | – | 3 | 1 | 1 | 5 | 2 | 7 |
| Variation nette | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | – | 3 |
| | | | | | | | | |
| Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13 | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | – | 3 |
| Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2013/14 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Variation nette | – | – | (1) | (1) | (1) | (3) | – | (3) |
| Total partiel | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | – | 3 | 1 | 1 | 5 | 2 | 7 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | – | 3 | 1 | 1 | 5 | 2 | 7 |
| Variation nette | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Section de la sécurité | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | – | 2 | 3 | 43 | 48 | 24 | 72 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | – | 2 | 2 | 43 | 47 | 25 | 72 |
| Variation nette | – | – | – | (1) | – | (1) | 1 | – |
| Division de l'appui à la mission | | | | | | | | |
| Bureau du Directeur | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | 1 | 5 | 1 | 6 | 13 | 17 | 30 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | 1 | 6 | 1 | 13 | 21 | 35 | 56 |
| Variation nette | – | – | 1 | – | 7 | 8 | 18 | 26 |
| Bureau du chef des services administratifs | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | 1 | 11 | 13 | 45 | 70 | 138 | 208 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Variation nette | – | (1) | (11) | (13) | (45) | (70) | (138) | (208) |
| Bureau du chef des services d'appui intégrés | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | 1 | 16 | 18 | 96 | 131 | 448 | 579 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Variation nette | – | (1) | (16) | (18) | (96) | (131) | (448) | (579) |

| <i>Personnel civil</i> | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | | | <i>Total partiel</i> | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | <i>Total</i> |
|---|--|----------------|----------------|----------------|-----------------------|----------------------|---|--------------|
| | <i>SGA/SSG</i> | <i>D-2/D-1</i> | <i>P-5/P-4</i> | <i>P-3/P-2</i> | <i>Service mobile</i> | | | |
| Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | 1 | 22 | 26 | 121 | 170 | 535 | 705 |
| Variation nette | – | 1 | 22 | 26 | 121 | 170 | 535 | 705 |
| Service régional de l'informatique et des communications | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | 1 | 1 | 3 | 53 | 58 | 51 | 109 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | 1 | 2 | 3 | 49 | 55 | 54 | 109 |
| Variation nette | – | – | 1 | – | (4) | (3) | 3 | – |
| Total, Division de l'appui à la mission | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | 4 | 33 | 35 | 200 | 272 | 654 | 926 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | 3 | 30 | 30 | 183 | 246 | 624 | 870 |
| Variation nette | – | (1) | (3) | (5) | (17) | (26) | (30) | (56) |
| Total partiel, composante 2 | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2012/13 | – | 4 | 37 | 38 | 243 | 322 | 680 | 1 002 |
| Nombre de postes proposés 2013/14 | – | 3 | 35 | 33 | 227 | 298 | 651 | 949 |
| Variation nette | – | (1) | (2) | (5) | (16) | (24) | (29) | (53) |
| Nombre d'emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13 | – | – | 1 | 1 | 1 | 3 | – | 3 |
| Nombre d'emplois de temporaire proposés ^b 2013/14 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Variation nette | – | – | (1) | (1) | (1) | (3) | – | (3) |
| Total, composante 2 | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2012/13 | – | 4 | 38 | 39 | 244 | 325 | 680 | 1 005 |
| Effectif proposé 2013/14 | – | 3 | 35 | 33 | 227 | 298 | 651 | 949 |
| Variation nette | – | (1) | (3) | (6) | (17) | (27) | (29) | (56) |

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette [transformation d'emplois de temporaire en postes (1 P-4, 1 P-2 et 1 agent du Service mobile)]

47. Au niveau régional, l'Équipe Déontologie et discipline de la FINUL applique une stratégie visant à éliminer tout manquement aux normes de conduite, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, sur la base de trois principaux éléments, à savoir la prévention, la répression et le recours à des mesures correctives. Les fonctions correspondantes étant devenues partie intégrante des opérations de maintien de la paix et revêtant un caractère continu, il est donc proposé de transformer en postes trois emplois de temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4, P-2 et agent du Service mobile).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (transformation de 1 poste P-2 en poste de la catégorie des agents du Service mobile et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national)

48. La Section de la sécurité est chargée d'assurer la protection rapprochée 24 heures sur 24 des responsables de la FINUL et des hautes personnalités en visite; d'évaluer les risques de sécurité à l'échelle de la mission; d'appliquer le plan de sécurité de la Force; d'évaluer les menaces; de veiller au respect des politiques et procédures incendie. Dans le cadre des recommandations issues du bilan stratégique, il est proposé de transformer deux postes d'agent responsable de la sécurité (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) en postes de la catégorie du Service mobile et de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, respectivement. Les transformations proposées permettraient de répondre au besoin de renforcer la sécurité incendie ainsi que les fonctions de planification et de formation de la Force.

49. Il est proposé de transformer un poste P-2 en poste de la catégorie du Service mobile afin de : a) renforcer les effectifs du Groupe de la sécurité incendie dans le domaine de la planification; b) de créer pour la Force la structure de services de lutte contre l'incendie; c) d'organiser des séminaires spécialisés à l'intention du personnel chargé de la lutte contre les incendies et de veiller au strict respect des protocoles relatifs à la sécurité incendie dans toute la zone d'opérations. L'agent recruté serait chargé d'élaborer, de coordonner et de diriger tous les programmes de sécurité incendie et de prévention, y compris d'assurer la coordination avec les autorités libanaises chargées de la sécurité incendie, et de fournir des évaluations des risques d'incendie et des plans d'atténuation de ces risques. Il serait chargé d'organiser un exercice d'évacuation en cas d'incendie dans chaque zone de la mission et de s'occuper des entreprises de sous-traitance privées chargées de la maintenance du système d'alerte incendie et des extincteurs, conformément aux directives de la Force relatives à la lutte contre les incendies.

50. La transformation de l'autre poste d'agent responsable de la sécurité (agent du Service mobile) en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, qui est proposée, permettrait de renforcer les moyens de la Force dans le domaine de la planification et de la formation. L'agent recruté serait chargé de : tenir à jour les documents obligatoires du Département de la sûreté et de la sécurité, tenir les registres et d'établir les rapports; veiller à l'application du plan de sécurité de la Force et des normes minimales de sécurité opérationnelle; coordonner la mise en œuvre du calendrier de formation annuel en matière de réinstallation, d'évacuation et de sensibilisation à la sécurité; élaborer le programme de formation à l'intention des personnes relais pour les questions de sécurité; organiser pour les officiers supérieurs des exercices militaires LIVEX et MAPEX sur le plan de sécurité et la mise en œuvre d'un programme de formation à la sécurité pour toutes les personnes à charge et les conjoints dans le cadre d'une série de réunions d'information. Il serait également chargé de la liaison et de la coordination avec les autorités locales au sujet des questions liées à la sécurité et à la formation.

Division de l'appui à la mission

51. Afin d'améliorer la prestation de services et de créer des synergies en regroupant les fonctions financières, logistiques et administratives similaires, la Division de l'appui à la mission a procédé à une évaluation interne de son organisation et de ses besoins en personnel. Comme suite à cette évaluation, et compte tenu du lancement de la stratégie globale d'appui aux missions et de la mise en service d'Umoja, un réalignement de la structure de la Division est proposé afin de tenir compte de l'évolution de ses besoins. Les grands changements consistent à : a) redéfinir les attributions du chef des services d'appui intégrés et du chef des services administratifs et les regrouper en une seule et même fonction, celle de directeur adjoint de l'appui à la mission, assumant l'ensemble de la responsabilité opérationnelle des services administratifs et des services d'appui intégrés de la Force; et b) regrouper la Section du budget et la Section des finances en une seule section, la Section du budget et des finances afin de rationaliser ses activités. Le réalignement et les changements structurels sont dictés par le besoin d'améliorer la structure de contrôle et d'établissement des rapports de la Force dans les domaines financier et logistique et dans celui de la prestation de services et par la nécessité de simplifier et de rationaliser diverses procédures compte tenu de la mise en service d'Umoja.

52. Les changements proposés dans les effectifs du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, des services administratifs et des services d'appui intégrés passeraient par la suppression, la transformation, la réaffectation et le transfert de postes, avec une réduction nette des effectifs de la Division de l'appui à la mission de 26 postes d'agent recruté sur le plan international et de 30 agents recrutés sur le plan national. Ces changements sont présentés et décrits aux paragraphes 53 à 75 ci-après. Il faudra peut-être prévoir d'autres changements, en particulier dans le domaine des finances, de la gestion des biens et de la chaîne logistique, lorsque l'analyse des incidences des changements aura été achevée et que l'on aura procédé à la nouvelle assignation des rôles, au réalignement organisationnel et à l'essai, à la mise en place et à l'entrée en service à la FINUL du projet pilote UMOJA, devant commencer le 1^{er} juillet 2013.

Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 8 postes (transfert de 1 poste P-5, 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 6 postes d'agent du Service mobile, suppression de 1 poste P-5, et transformation de 1 poste P-3 en poste de la catégorie du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 18 postes (transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

53. Durant l'exercice 2013/14, le Bureau du Directeur de l'appui à la mission se composerait de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur, du Groupe de la mise aux normes et du suivi, du Groupe de l'appui à la mission/Groupe de la planification des politiques et de la Section du budget et des finances. Les modifications du tableau d'effectifs proposées, décrites en détail aux paragraphes 54 et 55 ci-après, comprendraient : a) la transformation d'un poste P-3 en poste d'agent du Service mobile au Groupe de la mise aux normes et du suivi; b) la suppression du poste de chef du Groupe du budget (P-5) et le regroupement/la fusion de la Section des finances (services administratifs) avec la Section du budget en Section du budget et des finances.

54. La transformation proposée d'un poste P-3 de fonctionnaire d'administration en poste de la catégorie du Service mobile au Groupe de la mise aux normes et du suivi répond à la nécessité de tirer le meilleur parti des réformes récentes dans le domaine de la gestion des ressources humaines, de faciliter une planification des effectifs et une gestion de la relève efficaces, et de faire en sorte qu'il y ait un juste équilibre à la fois du point de vue de la hiérarchie structurelle et du point de vue de l'organisation des carrières.

55. La suppression proposée du poste de chef du Groupe du budget (P-5) et le regroupement/la fusion de six postes (1 P-4, 1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section du budget et de 27 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section des finances s'expliquent par la décision que l'administration a prise de rationaliser et de regrouper en une seule et même section la gestion des ressources financières et la comptabilité afin d'améliorer le contrôle et l'établissement des rapports.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 70 postes (transfert de 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 1 P-2 et 45 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 138 postes (transfert de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 133 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

56. Dans le cadre de la redéfinition des attributions des services administratifs de la Force sous l'autorité et la direction du Directeur adjoint de l'appui à la mission, il est proposé de transférer l'ensemble des effectifs, soit 208 postes (1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 45 agents du Service mobile, 5 administrateurs recrutés sur le

plan national et 133 agents des services généraux recrutés sur le plan national), au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. La redéfinition/reconfiguration des divers bureaux des services administratifs est expliquée en détail plus bas dans la partie consacrée au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 131 postes (transfert de 1 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 15 P-3, 3 P-2 et 96 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 448 postes (transfert de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 443 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

57. Dans le cadre de la redéfinition des attributions des services d'appui intégrés de la Force, qui seront désormais placés sous l'autorité et le contrôle du directeur adjoint de l'appui à la mission, il est proposé de transférer l'ensemble des effectifs, soit 579 postes (1 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 15 P-3, 3 P-2 et 96 agents du Service mobile, 5 administrateurs recrutés sur le plan national et 443 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission. La redéfinition/reconfiguration proposée des divers bureaux des services d'appui intégrés est expliquée en détail plus bas dans la partie consacrée au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 170 postes (transfert de 2 D-1, 10 P-5, 13 P-4, 26 P-3, 3 P-2 et 134 postes d'agent du Service mobile; suppression de 1 D-1, 1 P-5, 1 P-3 et 13 postes d'agent du Service mobile; et réaffectation de 2 postes P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 535 postes (transfert de 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 557 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; suppression de 26 postes d'agent des services généraux; et réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

58. À l'exception du Service régional de l'informatique et des communications, le regroupement des services administratifs et des services d'appui intégrés de la Force sous l'autorité et la supervision du directeur adjoint de l'appui à la mission fait suite aux recommandations relatives aux grandes missions de maintien de la paix, formulées dans le troisième rapport d'étape annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/67/633). La stratégie prévoit, entre autres, que la mission soit dotée d'un directeur et d'un directeur adjoint de l'appui à la mission afin de faciliter une plus grande cohésion entre les fonctions administratives et les fonctions d'appui sur le terrain et de pouvoir tirer parti plus efficacement des ressources disponibles, y compris de favoriser la coopération entre les missions et de profiter de l'expérience acquise à ce jour par le Centre de services régional d'Entebbe et le Bureau d'appui commun de Koweït.

59. Le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission proposé sera composé de l'équipe des collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission,

du Groupe de la formation intégrée, des sections du personnel civil, des achats, des services généraux, de la gestion du matériel, des approvisionnements, des services médicaux, du contrôle des mouvements, du génie, des transports et des transports aériens et du Centre des opérations logistiques conjointes. La reconfiguration et les changements à apporter aux effectifs des unités administratives sont expliqués en détail aux paragraphes 60 à 73 ci-après.

60. L'équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission disposerait d'un effectif de 11 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) comme suit : réaffectation et redéfinition du poste de chef des services d'appui intégrés (D-1) désormais attribué au directeur adjoint de la mission, transfert du poste de chef adjoint (P-5) et de trois postes d'assistant administratif (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Bureau du Chef des services d'appui intégrés et transfert d'un poste de conseiller du personnel (P-4), d'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), de deux postes d'assistant social (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un poste d'assistant d'équipe du Bureau du chef des services administratifs. Il est proposé de supprimer les postes restants, à savoir ceux de chef des services administratifs (D-1) et d'assistant au conseiller du personnel (agent du Service mobile). Il est également proposé de supprimer le poste de fonctionnaire chargé de la logistique (P-3) au Bureau du chef des services d'appui intégrés. Compte tenu de la redéfinition des attributions de la Division et de sa réorganisation, il est proposé de supprimer les bureaux du chef des services administratifs et du chef des services d'appui intégrés.

61. Les modifications proposées pour les services administratifs, outre la redéfinition des attributions et donc la suppression du Bureau du chef des services administratifs, consistent à : a) transférer la totalité du Groupe VIH/sida et de ses effectifs à la composante opérations compte tenu du fait qu'il est désormais placé sous le contrôle et la supervision du chef de mission adjoint et directeur des affaires politiques et civiles; b) regrouper/fusionner tous les effectifs et les fonctions de la Section des finances à la Section du budget et des finances sous l'autorité et la supervision directes du Directeur de l'appui à la mission; c) supprimer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) et un poste d'administrateur de bases de données à la Section du personnel civil; d) supprimer un poste d'assistant aux achats à la Section des achats; e) transférer un poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection du matériel (P-3) et de sept postes d'assistant à la réception et à l'inspection du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national); et f) supprimer cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant à la réception et l'inspection du matériel, 1 assistant d'équipe au Groupe des voyages, des visas et des expéditions et 3 agents d'entretien au Groupe de la gestion des installations) à la Section des services généraux.

62. Comme indiqué au paragraphe 61, le transfert proposé du Groupe du VIH/sida et de tous ses effectifs (1 P-4, 1 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la composante appui à la composante opérations fait suite à la décision prise d'équilibrer les effectifs civils et les effectifs militaires de la Force et d'optimiser la capacité de la composante civile de la Force sous l'autorité

et la supervision du Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles.

63. Le transfert proposé de 27 postes de la Section des finances (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 6 postes d'agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et des fonctions correspondantes, et la fusion proposée de cette section avec la Section du budget, sous l'autorité du Directeur de l'appui à la mission, tient à la décision prise de fusionner les deux sections afin de rationaliser et de regrouper la gestion des ressources financières et la comptabilité en une seule et même section, la Section du budget et des finances, et d'améliorer le contrôle et l'établissement des rapports. Parallèlement, compte tenu de ce qui précède, il est proposé de supprimer un poste d'assistant (finances) (agent du Service mobile) et de réaffecter un poste de fonctionnaire des finances (P-3) à la Section des affaires civiles.

64. À la Section du personnel civil, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) et un poste d'administrateur de base de données (agent du Service mobile). La suppression proposée tient compte de la charge de travail actuelle et de la redistribution des fonctions, ainsi que de l'efficacité accrue des membres restants de la Section.

65. À la Section des achats, il est proposé de supprimer un poste d'assistant (achats) (agent des services généraux recruté sur le plan national) compte tenu de la diminution de la charge de travail liée à l'achat de biens et de services et à l'efficacité accrue du personnel en place dans l'exécution des tâches.

66. À la Section des services généraux, il est proposé de transférer les effectifs et les fonctions du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel à la Section de la gestion du matériel, compte tenu des résultats de l'analyse Lean Six Sigma des opérations de la FINUL. En conséquence, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (P-3) et sept postes d'assistant à la réception et à l'inspection du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel. En outre, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à la réception et à l'inspection du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national). Compte tenu de l'externalisation des services d'entretien des périmètres, et donc de la diminution de la charge de travail du Groupe de la gestion des installations durant l'exercice 2012/13, et de la diminution de la charge de travail du Groupe des voyages, des visas et des expéditions, il est proposé de supprimer quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant d'équipe au Groupe des voyages, des visas et des expéditions et 3 assistants (entretien) au Groupe de la gestion des installations).

67. Outre la redéfinition des attributions et la suppression du Bureau du Chef des services d'appui intégrés, des modifications au tableau d'effectifs des sections de la gestion des installations, des approvisionnements, des services médicaux, du contrôle des mouvements, du génie, des transports et des transports aériens ainsi que du Centre des opérations logistiques conjointes sont proposées comme suit : a) la suppression d'un poste de spécialiste du contrôle du matériel et de la gestion des stocks (agent du Service mobile) et de deux postes d'assistant (cession du matériel) (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de la gestion du matériel et le transfert d'un poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection du matériel (P-3) et de sept postes d'assistant chargé de la réception et

de l'inspection du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel de la Section des services généraux; b) la suppression d'un poste de fonctionnaire chargé des carburants (agent du Service mobile) à la Section des approvisionnements; c) la réaffectation d'un poste de médecin (P-3) au Bureau des affaires civiles et d'un poste de pharmacien (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des services médicaux au Bureau du Chef de mission et commandant de la Force; d) la suppression d'un poste de fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) à la Section du contrôle des mouvements et le transfert de trois postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre des opérations logistiques conjointes à la Section du contrôle des mouvements; e) la suppression de deux postes de fonctionnaire chargé de la gestion des installations (agent du Service mobile) et de trois postes de maçon (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du génie et le transfert de trois postes du Groupe de l'environnement (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du génie au Service régional de l'informatique et des communications; f) la suppression de 1 poste d'assistant au soutien logistique (agent Service mobile) et de 10 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Centre des opérations logistiques conjointes ainsi que le transfert de 3 postes de chauffeur/assistant aux services linguistiques du Centre à la Section du contrôle des mouvements et la réaffectation de 2 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre au Service régional de l'informatique et des communications; et g) la suppression du poste de chef de la Section des transports (P-5), de deux postes d'assistant chargé des transports (agent du Service mobile) et de cinq postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des transports.

68. À la Section de la gestion du matériel, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste du contrôle du matériel et de la gestion des stocks (agent du Service mobile) et deux postes d'assistant (cession du matériel) (agent des services généraux recruté sur le plan national) comme suite à la redistribution des responsabilités au sein de la Section. En outre, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection du matériel (P-3) et sept postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel de la Section des services généraux, comme suite à la décision prise de transférer le Groupe à la Section de la gestion du matériel en vue d'appliquer la recommandation visant à rationaliser les opérations de la FINUL formulée à l'issue de l'analyse Lean Six Sigma.

69. À la section des approvisionnements, il est proposé de supprimer le poste de fonctionnaire chargé des carburants (agent du Service mobile) puisqu'il est prévu de restructurer la Section afin de regrouper les fonctions principales afférentes au budget, à la comptabilité et à la vérification des factures des groupes chargés des rations, des carburants et de l'approvisionnement général en une seule cellule et vu que le poste est vacant depuis juillet 2012.

70. À la Section des services médicaux, il est proposé de réaffecter un poste de médecin (P-3) au Bureau des affaires civiles et un poste de pharmacien (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Commandant de la Force

pour donner suite aux conclusions de l'examen du tableau d'effectifs de la Section et compte tenu du fait que les hauts responsables sont résolus à continuer de faire fonctionner efficacement la Section avec quatre fonctionnaires recrutés sur le plan international et six fonctionnaires recrutés sur le plan national.

71. Durant l'exercice 2012/13, la Force a affrété et déployé un navire côtier transbordeur de passagers et de véhicules pour le transport du personnel militaire entre le port de Naqoura et le port de Beyrouth à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents. Ce dispositif devrait améliorer la sécurité, les contingents ne devant plus être acheminés par une seule voie d'accès, mais il en résultera une augmentation de la charge de travail du fait qu'il faudra assurer le transport terrestre entre le port de Beyrouth et l'aéroport international de Beyrouth Rafic Hariri. Par conséquent, il est proposé d'augmenter les effectifs de la Section du contrôle des mouvements en lui réaffectant trois postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui seraient attribués à des chauffeurs. Parallèlement, en raison de la reconfiguration des effectifs de la Section, il est proposé de supprimer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile).

72. Durant l'exercice 2012/13, la Section du génie devrait achever l'établissement et la construction de 63 positions militaires dans toute la zone d'opérations. Durant l'exercice 2013/14, elle se consacrera aux activités d'entretien, à savoir à l'amélioration des structures d'appui et à l'achèvement des projets d'infrastructure en cours liés à l'élargissement de la Force. Compte tenu de la diminution de la charge de travail de la Section, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des installations (agent du Service mobile) et un poste d'assistant (gestion des installations) (agent du Service mobile) ainsi que trois postes de maçon (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans les secteurs est et ouest du pays. De surcroît, compte tenu de la politique du Siège concernant le rattachement hiérarchique des groupes de gestion de l'environnement dans toutes les missions de maintien de la paix et de la décision que les hauts responsables de la Force ont prise de regrouper les bureaux d'appui en une seule structure, il est proposé de transférer tous les effectifs du Groupe (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et les fonctions correspondantes de la Section du génie au Service régional de l'informatique et des communications.

73. Depuis le transfert de responsabilité au Centre des opérations logistiques conjointes en novembre 2008, la prestation de services d'appui linguistique a été revue pour améliorer les résultats opérationnels et obtenir des gains d'efficacité et pour donner suite aux recommandations d'audit. L'amélioration des services d'appui linguistique professionnels, y compris la création au quartier général d'un fichier permettant une permanence 24 heures sur 24, 7 jours par semaine et le souci de regrouper les services communs afin de faire face au rythme des activités opérationnelles et au rapatriement de plus d'un millier de militaires en décembre 2012, a entraîné une diminution de la charge de travail et des effectifs. Par conséquent, il est proposé de réduire les effectifs du Centre des opérations logistiques conjointes en supprimant 1 poste d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) et 10 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, afin de regrouper les fonctions du Groupe de la gestion de l'environnement au Service régional de l'informatique et des communications, il est proposé de réaffecter deux postes

d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui seront attribués à des assistants chargés des questions d'environnement. Avec le déploiement d'un navire côtier transbordeur de passagers et de véhicules, il est proposé de transférer trois postes d'assistant aux services linguistiques/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section du contrôle des mouvements.

74. À la section des transports, il est proposé de supprimer le poste de chef (P-5), vacant depuis plus de deux ans, dont les attributions et les responsabilités sont exercées par les hauts responsables de la Section. Les fonctions du Groupe des dépôts de véhicules étant centralisées et la charge de travail de la Section ayant diminué du fait de la redistribution des fonctions, il est proposé de réduire encore les effectifs en supprimant deux postes d'assistant (transport) (agent du Service mobile) et cinq postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Service régional de l'informatique et des communications

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent du Service mobile, transformation de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, transformation de 1 poste en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

75. Le Service régional de l'informatique et des communications est chargé de l'installation, du fonctionnement et de l'entretien de l'infrastructure et des systèmes de communications dans toute la zone d'opérations de la Force, y compris des terminaux, des centraux téléphoniques, des répéteurs-émetteurs et des liaisons, des stations et des relais hertziens; du fonctionnement, de l'entretien et des réparations des réseaux et de l'infrastructure informatiques; de la conception des applications; de la sécurité des réseaux; du contrôle des accès et de l'intégrité des données; de l'administration des logiciels et des bases de données; de l'assistance aux utilisateurs et de la formation. Conformément aux mesures relatives à la protection de l'environnement dans les missions de maintien de la paix et à la décision prise de les intégrer dans toutes les phases des activités de la FINUL afin de protéger la santé et de préserver les ressources naturelles, il est proposé de transférer les postes du Groupe de gestion de l'environnement de la Section du génie, soit un poste d'ingénieur (P-4), un poste d'assistant Génie (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, il est proposé de transférer deux postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre des opérations logistiques conjointes afin de mener en continu des évaluations environnementales dans tous les sites et toutes les installations de la mission, de manière à réduire autant que faire se peut l'impact que les activités de la Force ont sur l'environnement du pays. De surcroît, avec la diminution de la charge de travail du Groupe de la gestion des biens résultant du regroupement des Groupes

de la gestion des entrepôts, de la gestion des biens, du stockage des biens lourds et du service aux clients, il est proposé de supprimer trois postes d'agent du Service mobile (assistant administratif, assistant (stocks et fournitures) et assistant informaticien) et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant entretien). En outre, il est proposé de transformer un poste de technicien en télécommunications (agent du Service mobile) en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national à la Section des communications dans le cadre de la transformation des postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national. Compte tenu de la charge de travail et de la nature des fonctions, il a été décidé qu'il serait possible de trouver des candidats sur le plan national, dotés d'expérience et de connaissances suffisantes pour s'acquitter des fonctions d'informaticien.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet au 30 juin.)

| Catégorie | Dépenses (2011/12) | Montant alloué (2012/13) | Dépenses prévues (2013/14) | Variance | |
|---|-----------------------|-----------------------------|----------------------------------|-------------------|---------------|
| | | | | Montant | Pourcentage |
| | (1) | (2) | (3) | (4) = (3) - (2) | (5) = (4)/(2) |
| Militaires et personnel de police | | | | | |
| Observateurs militaires | – | – | – | – | – |
| Contingents | 296 651,7 | 291 947,7 | 260 119,7 | (31 828,0) | (10,9) |
| Police des Nations Unies | – | – | – | – | – |
| Unités de police constituées | – | – | – | – | – |
| Total partiel | 296 651,7 | 291 947,7 | 260 119,7 | (31 828,0) | (10,9) |
| Personnel civil | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 67 405,5 | 62 254,8 | 63 028,3 | 773,5 | 1,2 |
| Personnel recruté sur le plan national | 44 766,9 | 38 729,9 | 33 342,0 | (5 387,9) | (13,9) |
| Volontaires des Nations Unies | – | – | – | – | – |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 514,0 | 566,9 | – | (566,9) | (100,0) |
| Total partiel | 112 686,4 | 101 551,6 | 96 370,3 | (5 181,3) | (5,1) |
| Dépenses opérationnelles | | | | | |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – | – |
| Consultants | 247,6 | – | 63,6 | 63,6 | – |
| Voyages | 1 106,0 | 1 090,4 | 913,4 | (177,0) | (16,2) |
| Installations et infrastructures | 57 167,1 | 52 297,7 | 47 515,2 | (4 782,5) | (9,1) |
| Transports terrestres | 9 828,8 | 8 561,9 | 8 219,6 | (342,3) | (4,0) |
| Transports aériens | 6 171,6 | 6 515,4 | 6 056,8 | (458,6) | (7,0) |

| Catégorie | Dépenses (2011/12) (1) | Montant alloué (2012/13) (2) | Dépenses prévues (2013/14) (3) | Variance | |
|--|------------------------------|------------------------------------|---|----------------------------|------------------------------|
| | | | | Montant (4) = (3) - (2) | Pourcentage (5) = (4)/(2) |
| Transports maritimes ou fluviaux | 28 751,4 | 31 792,9 | 37 495,5 | 5 702,6 | 17,9 |
| Communications | 16 934,6 | 14 239,7 | 13 169,7 | (1 070,0) | (7,5) |
| Informatique | 3 906,8 | 2 881,9 | 3 536,2 | 654,3 | 22,7 |
| Santé | 4 486,7 | 4 184,7 | 3 853,8 | (330,9) | (7,9) |
| Matériel spécial | 3 730,6 | 4 839,6 | 3 351,9 | (1 487,7) | (30,7) |
| Fournitures, services et matériel divers | 3 134,4 | 3 606,5 | 3 393,1 | (213,4) | (5,9) |
| Projets à effet rapide | 499,5 | 500,0 | 500,0 | – | – |
| Total partiel | 135 965,1 | 130 510,7 | 128 068,8 | (2 441,9) | (1,9) |
| Total brut | 545 303,2 | 524 010,0 | 484 558,8 | (39 451,2) | (7,5) |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 13 375,2 | 11 115,6 | 11 157,0 | 41,4 | 0,4 |
| Total net | 531 928,0 | 512 894,4 | 473 401,8 | (39 492,6) | (7,7) |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| Total | 545 303,2 | 524 010,0 | 484 558,8 | (39 451,2) | (7,5) |

B. Contributions non budgétisées

76. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2013/14 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie | Montant prévu |
|--|-----------------|
| Accord sur le statut des forces ^a | 16 958,2 |
| Total | 16 958,2 |

^a Représente les terrains et les locaux fournis par le gouvernement hôte, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation à Tyr, les bureaux de la Section du contrôle des mouvements au port et à l'aéroport, le quartier général de la mission à Naqoura et des postes militaires ainsi que des services, le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée et l'exemption des droits de douane.

C. Gains d'efficience

77. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montants</i> | <i>Initiative</i> |
|--|-----------------|--|
| Relève des membres des contingents | 878,6 | Réduction de 5 % du coût de la relève des membres des contingents, grâce à une utilisation plus large des vols commerciaux affrétés et du ferry basé à Naqoura pour le transport de passagers |
| Transports aériens | 483,2 | Réduction de 200 heures de vol (de 1 800 pendant l'exercice 2012/13 à 1 600 pendant l'exercice 2013/14) des hélicoptères, suite à la révision des vols d'entraînement et à la réduction du nombre des personnalités officielles et des délégations transportées par voie aérienne |
| Carburant pour groupes électrogènes | 906,2 | Réduction de 5 % (soit 1 million de litres) de la consommation de carburants pour les groupes électrogènes, qui est tombée de 19,4 millions de litres pendant l'exercice 2011/12 à 18,4 millions de litres pendant l'exercice 2013/14 |
| Pièces de rechange pour matériel informatique et télématique | 155,2 | Fixation à 2,5 % de la valeur d'inventaire de la part des pièces de rechange pour le matériel informatique et télématique, par comparaison avec le taux de 3 % appliqué pour l'exercice 2012/13 |
| Voyages (autres que pour la formation) | 35,2 | Regroupement des voyages du personnel militaire en déplacement dans la zone de la mission, entraînant une réduction des voyages des escortes militaires et des chargés de liaison, dont le nombre est tombé de 1 500 pendant l'exercice 2012/13 à 1 425 pendant l'exercice 2013/14 |
| Voyages au titre de la formation | 89,0 | Recours accru à des formations organisées en interne, en ligne et au plan régional, qui a permis de réduire le coût des voyages de 17 % par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2012/13 |
| Total | 2 547,4 | |

D. Taux de vacance de postes

78. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

| <i>Catégorie</i> | <i>Taux effectif 2011/12</i> | <i>Taux budgétisé 2012/13</i> | <i>Projection 2013/14</i> |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Militaires et personnel de police | | | |
| Contingents | 20,0 | 20,0 | 26,5 |
| Personnel civil | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 5,9 | 10,0 | 5,0 |

| <i>Catégorie</i> | <i>Taux effectif 2011/12</i> | <i>Taux budgétisé 2012/13</i> | <i>Projection 2013/14</i> |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Administrateurs | 17,2 | 20,0 | 10,0 |
| Agents des services généraux | 8,7 | 9,0 | 8,0 |

79. L'abattement proposé de 26,5 % pour délais de déploiement des militaires est fondé sur l'étude des moyens militaires et l'évaluation de la réduction possible du nombre des militaires, dans les limites de l'effectif autorisé de 15 000 soldats, de la situation sur le terrain ainsi que des remarques formulées dans l'étude précitée qui visent à organiser une force resserrée mais non moins capable. Les taux de vacances prévus au titre du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national pour l'exercice 2013/14 sont basés sur les tendances récentes en matière d'occupation des postes, les taux effectifs moyens pour la période allant de juillet à décembre 2012, et la diminution nette des effectifs civils, soit 44 postes et emplois de temporaires (21 membres du personnel recrutés au plan international et 23 recrutés au plan national).

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

80. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2013/14, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 97 234 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|------------------------------------|----------------------|
| Matériel majeur | |
| Contingents | 63 908,0 |
| Total partiel | 63 908,0 |
| Soutien logistique autonome | |
| Installations et infrastructures | 20 238,9 |
| Communications | 6 996,2 |
| Santé | 2 739,6 |
| Matériel spécial | 3 351,9 |
| Total partiel | 33 326,6 |
| Total | 97 234,6 |

| <i>Facteurs approuvés pour la Mission</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Date d'entrée en vigueur</i> | <i>Date du dernier examen</i> |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| A. Facteurs applicables à la zone de la Mission | | | |
| Contraintes du milieu | 0,60 | 1 ^{er} juillet 2007 | 26 décembre 2007 |
| Usage opérationnel intensif | 0,80 | 1 ^{er} juillet 2007 | 26 décembre 2007 |
| Acte d'hostilité ou abandon forcé | 3,10 | 1 ^{er} juillet 2007 | 26 décembre 2007 |
| B. Facteurs applicables au pays d'origine | | | |
| Différentiel de transport | 0,00-4,00 | | |

F. Formation

81. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Consultants | |
| Formateurs | 63,6 |
| Voyages | |
| Voyages au titre de la formation | 388,7 |
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Honoraires, fournitures et services | 547,7 |
| Total | 1 000,0 |

82. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2013/14, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

| | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | <i>Militaires et personnel de police</i> | | |
|--------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|
| | <i>Nombre effectif 2011/12</i> | <i>Nombre prévu 2012/13</i> | <i>Nombre proposé 2013/14</i> | <i>Nombre effectif 2011/12</i> | <i>Nombre prévu 2012/13</i> | <i>Nombre proposé 2013/14</i> | <i>Nombre effectif 2011/12</i> | <i>Nombre prévu 2012/13</i> | <i>Nombre proposé 2013/14</i> |
| Formation interne | 1 194 | 1 034 | 1 089 | 1 172 | 1 022 | 918 | 10 606 | 2 203 | 11 156 |
| Formation externe ^a | 78 | 104 | 88 | 26 | 64 | 34 | 5 | 15 | 28 |
| Total | 1 272 | 1 138 | 1 177 | 1 198 | 1 086 | 952 | 10 611 | 2 218 | 11 184 |

^a Comprend les cours de formation assurés à la BSLB et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

83. Le programme de formation de la FINUL pour l'exercice 2013/14 prévoit essentiellement des programmes de formation interne et externe destinés respectivement à 13 163 et 150 membres du personnel. Sur un total de 217 stages

(119 organisés en interne et 98 en externe), des formations dans le domaine de la sensibilisation et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes ainsi que des cours obligatoires sur le VIH/sida ont été programmés à l'intention d'environ 12 000 militaires et membres du personnel civil, tandis que les autres formations suivies seront des stages destinés à améliorer les compétences du personnel en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation, ainsi que ses compétences spécialisées et techniques. Les programmes de formation porteront sur les domaines suivants : administration, gestion budgétaire et financière, opérations aériennes, affaires civiles et politiques, systèmes informatiques, communications, gestion et mise en valeur des ressources humaines, achats et gestion des marchés, gestion des approvisionnements et du matériel, sécurité et génie.

G. Détection des mines et déminage

84. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Services de détection des mines et de déminage | 1 215,4 |

85. Le montant de 1 215 400 dollars prévu au titre de l'Équipe des Nations Unies pour l'appui à la lutte antimines couvre les dépenses afférentes au personnel contractuel engagé (4 personnes recrutées au plan international et 6 au plan national) ainsi que les dépenses de réinstallation et les frais de voyage pris en charge au titre d'un accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour appuyer la FINUL et lui permettre de réaliser des opérations de déminage dans la zone d'opérations. À cet égard, l'Équipe pour l'appui à la lutte antimines travaille avec le Commandant adjoint de la force et les militaires afin d'organiser la prévalidation et la validation de l'appui à la formation, le contrôle de la qualité, la prestation de conseils techniques et des réunions d'information sur la sécurité, en cas de besoin. L'Équipe pour l'appui à la lutte antimines veille également à ce que toutes les activités de déminage de la FINUL soient réalisées conformément aux Normes internationales de la lutte antimines (NILAM), aux normes nationales en la matière ainsi qu'aux procédures opérationnelles permanentes, garantissant ainsi la sûreté et l'efficacité de ces opérations. Une aide sera fournie pour le désamorçage des bombes à sous-munition à l'appui des opérations menées par la FINUL dans le sud du Liban.

H. Projets à effet rapide

86. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2013/14, par rapport aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Exercice</i> | <i>Montant</i> | <i>Nombre de projets</i> |
|--|----------------|--------------------------|
| 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (dépenses réelles) | 499,5 | 26 |
| 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (dépenses approuvées) | 500,0 | 25 |
| 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (dépenses proposées) | 500,0 | 25 |

87. La présence militaire de la FINUL dans la zone d'opérations ayant des incidences importantes sur la vie de ses habitants, il est nécessaire que la Force contribue de manière permanente à améliorer la vie des populations locales au moyen de projets visant à étendre l'autorité de l'État, éduquer et renforcer les capacités en matière civique (10 projets) ou consacrés à des initiatives en matière de gestion des conflits et de renforcement de la confiance (7 projets) et d'accès aux services de base (8 projets). Il est absolument essentiel que la FINUL continue de manifester son soutien à la population locale dans la zone d'opérations tout entière.

III. Bombardement de Cana

88. Au paragraphe 13 de sa résolution 66/277, l'Assemblée générale a prié de nouveau le Secrétaire général de faire le nécessaire pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/325, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de sa résolution 62/265, le paragraphe 19 de sa résolution 63/298, le paragraphe 18 de sa résolution 64/282 et le paragraphe 15 de sa résolution 65/303, insisté une fois de plus sur le fait qu'Israël devait payer 1 117 005 dollars en raison des faits survenus à Cana le 18 avril 1996 et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixante-septième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, le montant a été inscrit en somme à recevoir au Compte spécial de la FINUL et le Secrétariat a adressé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 18 lettres à ce sujet (dont la plus récente date du 29 janvier 2013), qui sont restées sans réponse.

IV. Analyse des variations¹

89. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------|------------------|----------|
| Contingents | (31 828,0) | (10,9 %) |

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

90. La diminution des montants demandés s'explique par : a) l'application d'un coefficient délais de déploiement de 26,5 %, contre 20 % pour l'exercice 2012/13; et b) le fait que le montant prévu en 2012/13 au titre du paiement supplémentaire destiné aux pays fournisseurs de contingents n'apparaît plus dans le budget de l'exercice considéré. Cette variation est en partie contrebalancée par la hausse des montants demandés pour l'achat des rations, due à une augmentation de 15 % de l'effectif moyen réel des rationnaires, par rapport à celui de 2012/13.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|-------|
| Personnel recruté sur le plan international | 773,5 | 1,2 % |

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

91. L'augmentation des montants demandés s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance de postes de 5 %, contre 10 % en 2012/13; et b) l'augmentation des salaires nets moyens et des contributions du personnel du Service mobile calculée en fonction de l'échelon moyen par classe au 31 octobre 2012. Cette variation est en partie compensée par la suppression de la prime de danger à compter du 1^{er} juillet 2012 et par la réduction nette proposée de 18 postes.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|----------|
| Personnel recruté sur le plan national | (5 387,9) | (13,9 %) |

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

92. La diminution des montants demandés s'explique par : a) la suppression de la prime de danger à compter du 1^{er} juillet 2012; et b) la réduction proposée de 23 postes d'agent recruté sur le plan national. Cette variation est en partie contrebalancée par l'application de taux de vacance de postes de 10 % et de 8 % aux estimations correspondant, respectivement, aux postes d'administrateur et d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, contre des taux respectifs de 20 % et de 9 % appliqués dans le budget de 2012/13.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|---------|
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | (566,9) | (100 %) |

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ±5 % ou 100 000 dollars.

• **Gestion : transformation d'emplois de temporaire en postes**

93. La suppression d'une demande de crédit à cette rubrique s'explique par la transformation proposée en postes de trois emplois de temporaire recruté sur le plan international (1 P-4, 1 P-2 et 1 d'agent du Service mobile) de l'Équipe Déontologie et discipline, motivée par le fait que les fonctions correspondantes s'inscrivent dans la durée.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------|------------------|---|
| Consultants | (63,6) | – |

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

94. L'augmentation des montants demandés s'explique par le recrutement de consultants chargés d'organiser et de dispenser une formation consacrée à l'esprit d'équipe, aux fonctions de direction, à la gestion et à l'organisation ainsi qu'une formation spécifique à la mission dans le domaine des affaires civiles.

| | <i>Variation</i> | |
|----------------|------------------|----------|
| Voyages | (177,0) | (16,2 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

95. La diminution des montants prévus s'explique par : a) le recours accru à des ressources en ligne ou en interne pour la formation; et b) la réduction (de 3 551 pour 2012/13 à 3 374 pour 2013/14) du nombre de déplacements prévus à l'intérieur de la zone de la mission.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|---------|
| Installations et infrastructures | (4 782,5) | (9,1 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

96. La diminution des montants prévus s'explique essentiellement par : a) l'application d'un coefficient délais de déploiement de 26,5 % (contre 20 % pour 2012/13) au calcul du montant nécessaire au titre du soutien logistique autonome des contingents; b) la réduction de 5 % des dépenses prévues pour le gazole correspondant à l'évolution récente de la consommation; et c) la réduction des crédits demandés au titre de l'achat de matériel de réfrigération et de fournitures d'entretien. Cette variation est en partie contrebalancée par une augmentation des montants demandés pour le remplacement de groupes électrogènes et de matériel d'hébergement.

| | <i>Variation</i> | |
|------------------------------|------------------|---------|
| Transports terrestres | (342,3) | (4,0 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

97. La diminution des montants prévus s'explique essentiellement par : a) la baisse prévue de la consommation d'essence et de gazole – de 6,0 millions de litres en

2012/13 à 5,8 millions de litres en 2013/14; b) le fait que l'installation des deux nouveaux ateliers d'entretien et de réparation des véhicules ait été achevée en 2012/13 de sorte qu'il y aura moins de matériel d'atelier à acheter; et c) la diminution des versements au titre de l'assurance responsabilité due à la baisse (de 2 554 en 2012/13 à 2 106 en 2013/14) du nombre de véhicules appartenant aux contingents.

98. Cette variation est en partie contrebalancée par l'augmentation des montants demandés au titre du remplacement de deux ambulances et de la location de nouveaux autocars lourds pour le transport de contingents entre le port et l'aéroport de Beyrouth.

| | <i>Variation</i> | |
|---------------------------|------------------|---------|
| Transports aériens | (458,6) | (7,0 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

99. La diminution des montants prévus s'explique essentiellement par : a) la réduction (de 1 800 en 2012/13 à 1 600 en 2013/14) du nombre d'heures de vol prévues pour sept hélicoptères; et b) la baisse (de 0,93 dollar/litre en 2012/13 à 0,89 dollar/litre en 2013/14) du coût unitaire du carburant d'aviation, calculée en fonction du coût moyen effectif du carburant de juillet à décembre 2012. Cette variation est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses au titre de l'assurance responsabilité.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|--------|
| Transports maritimes ou fluviaux | 5 702,6 | 17,9 % |

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

100. L'augmentation des montants prévus s'explique essentiellement par : a) la location et l'exploitation d'un transbordeur de passagers et de véhicules affrété, selon les besoins, pour appuyer les opérations logistiques, notamment pour le transport de personnel militaire entre Naqoura et Beyrouth au moment du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents; b) le déploiement moyen de navires du Groupe d'intervention navale pour une durée de 10 mois en moyenne pour 2013/14, contre 9 mois en moyenne en 2012/13; et c) une augmentation de la consommation de carburant due à la location du transbordeur.

| | <i>Variation</i> | |
|-----------------------|------------------|---------|
| Communications | (1 070,0) | (7,5 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

101. La diminution des montants prévus s'explique principalement par : a) l'application pour 2013/14 d'un coefficient délais de déploiement de 26,5 % (contre 20 % pour 2012/13) au calcul du montant nécessaire au titre du soutien logistique autonome des contingents; b) la diminution en 2013/14, par rapport à 2012/13, de la part de la Force dans la location du répéteur calculée au prorata; et c) la fixation des ressources à prévoir pour les pièces de rechange à 2,5 % de la valeur d'inventaire du matériel de communications, contre 3 % dans le budget de

2012/13. Cette variation est en partie contrebalancée par une augmentation des montants demandés pour le remplacement de matériel de production et de diffusion radiophoniques de la Force et pour les services contractuels d'information nécessaires pour effectuer des sondages d'opinion trimestriels.

| | <i>Variation</i> | |
|---------------------|------------------|--------|
| Informatique | 654,3 | 22,7 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

102. L'augmentation des montants prévus s'explique par l'augmentation des besoins en services contractuels pour l'appui technique de premier, deuxième et troisième niveaux et la mise à niveau/à jour des logiciels et applications au prix de 320 dollars par appareil, y compris le Field Support Suite (18 modules) facilitant la mise en service d'Umoja et les services d'assistance technique centralisés fournis par le Bureau de l'informatique et des communications au prix de 75 dollars par utilisateur. Cette variation est en partie compensée par la baisse des montants prévus au titre des licences d'utilisation de 2 020 ordinateurs (y compris des portables), lesquelles font l'objet d'une gestion centralisée, et par la fixation des ressources à prévoir pour les pièces de rechange à 2,5 % de la valeur d'inventaire du matériel informatique, contre 3 % dans le budget de 2012/13.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------------|------------------|---------|
| Services médicaux | (330,9) | (7,9 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. La diminution des montants prévus s'explique par l'application d'un coefficient délais de déploiement de 26,5 % au calcul du montant nécessaire au titre du soutien autonome des contingents. Cette variation est en partie contrebalancée par une augmentation des montants prévus au titre des services médicaux, en particulier les frais d'hospitalisation en établissement médical externe.

| | <i>Variation</i> | |
|-------------------------|------------------|----------|
| Matériel spécial | (1 487,7) | (30,7 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. La diminution des montants prévus s'explique par l'application pour 2013/14 d'un coefficient délais de déploiement de 26,5 % (contre 20 % pour 2012/13) au calcul du montant nécessaire au titre du soutien autonome des contingents.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|---------|
| Fournitures, services et matériel divers | (213,4) | (5,9 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

105. La diminution des montants prévus s'explique essentiellement par : a) la réduction des ressources nécessaires au titre des frais d'inscription, des fournitures et des services afférents à la formation, due au recours accru à des activités

proposées en ligne, au niveau régional ou en interne; b) la baisse des montants nécessaires au titre des uniformes et des accessoires due au déploiement d'un moins grand nombre de militaires; et c) la baisse des montants nécessaires au titre des services de déminage résultant de la suppression de la prime de danger qui était versée au personnel recruté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Cette variation est en partie contrebalancée par une augmentation des montants demandés au titre de l'achat de conteneurs pour le projet de recyclage des déchets par et au titre de la reproduction et de l'impression des documents liés aux travaux du Groupe du VIH/sida.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

106. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit d'un montant de 484 558 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;**

b) **Mise en recouvrement, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2013, d'un montant de 80 759 800 dollars;**

c) **Mise en recouvrement, à raison de 40 379 900 dollars par mois, d'un montant de 403 799 000 dollars pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.**

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix

(Résolution 66/264)

Décision ou demande

Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des

Mesures prises

Il y a eu deux cycles de contrôle des biens durables entre juillet 2012 et juin 2013. Actuellement, 99,9 % des biens durables ont été vérifiés et 0,1 % seulement sont considérés comme « non encore localisés ».

opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30).

[...] prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31).

La FINUL a donné suite à cette demande dans son intégralité.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix

(A/66/718)

À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).

Le Département de l'appui aux missions continue de chercher à améliorer la prise de décisions en déterminant les priorités stratégiques qui doivent guider l'élaboration des budgets de toutes les opérations de maintien de la paix. Les missions doivent affecter les ressources existantes en fonction des priorités, analyser minutieusement l'opportunité de remplacer les biens en regard des priorités et justifier les nouvelles demandes de crédit. Lorsque les priorités stratégiques sont déterminées et que des propositions ciblées y sont associées dès le commencement, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix ont alors une vue d'ensemble de la gestion des ressources. Les dépenses d'équipement demeurent certes essentielles pour l'exécution du mandat des missions et, en procédant ainsi, les départements pourraient en atténuer les incidences financières dans les années à venir.

Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de

Au cours de l'exercice 2011/12, les taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan national et pour le personnel recruté sur le plan international ont évolué en fonction de deux critères : l'harmonisation, à l'échelle du système, des conditions d'emploi du personnel des missions et le nombre de candidats

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).

Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance de postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).

Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale (voir A/65/743, par. 43, et A/66/7, par. 92). Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (voir A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).

qualifiés présélectionnés dans le cadre des procédures du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions.

En janvier 2011, la Force avait apporté sa contribution à l'exercice d'harmonisation des conditions d'emploi, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/247, en supprimant, en 2011/12, 29 postes d'agent recruté sur le plan international et 15 postes d'agent recruté sur le plan national. Un taux de vacance de postes de 11 % a été approuvé pour les agents recrutés sur le plan international et un taux de 33 % pour les agents recrutés sur le plan national; ces chiffres ont été calculés en fonction des taux moyens effectifs de vacance de postes sur 6 mois pour ces catégories de personnel.

Au cours des deux derniers exercices, la Force a ramené son taux de vacance de postes de quelque 20 % en 2010/11 à 9 % au 31 août 2012. Cette amélioration tient en partie à l'existence de fichiers de candidats présélectionnés par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions pour la plupart des groupes professionnels. La Force croit fermement qu'il est essentiel de tenir à jour des fichiers de candidats en nombre suffisant pour tous les groupes professionnels pour que les taux de vacance de postes restent dans les limites imposées par le système de gestion des ressources humaines.

Il convient de noter que, pour ce qui est des postes demeurés vacants pendant une longue période, la Force ne compte actuellement que quatre vacances, pour des postes d'agent recruté sur le plan national. Sur ces postes, trois sont des postes d'assistant aux services linguistiques demeurés vacants par suite d'une décision stratégique prise aux plus hauts niveaux de l'Organisation, selon laquelle les effectifs effectivement déployés devraient s'établir en moyenne à 12 000 militaires, même si les effectifs autorisés sont de 15 000 militaires. Comme l'effectif de la composante militaire n'a jamais atteint l'effectif total autorisé, il n'a pas été nécessaire de pourvoir ces postes d'assistant aux services linguistiques.

Compte tenu du bilan stratégique et de l'étude des capacités militaires récemment menés, la Force ne s'attend pas à une augmentation de l'effectif de la composante militaire de sorte qu'il est proposé de supprimer, en 2013/14, les trois postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux

À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés à la formation. Le Comité réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) (par. 74).

Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (par. 86).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique dans les opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios

recruté sur le plan national), vacants depuis avant le 1^{er} juillet 2010.

Le quatrième poste vacant, de la classe G-2, est en voie de reclassement à G-3, de sorte qu'il puisse être pourvu et que le recrutement se fasse en conformité avec les directives établies par le Bureau de la gestion des ressources humaines, qui élève à G-3 la classe à laquelle sont recrutés les agents des services généraux appelés à travailler dans les missions de maintien de la paix.

En outre, à la Section des transports, il est proposé de supprimer un poste de chef (P-5), vacant depuis plus de deux ans, dont les fonctions sont assurées par des hauts responsables de la Section.

Les efforts déployés par la Force dans ce domaine sont attestés par la réduction récente du nombre total des voyages liés à la formation. La FINUL compte que l'établissement par le Siège d'orientations à caractère normatif, qui viseraient à rationaliser, sur les plans de la qualité et de la quantité, la formation dispensée au personnel des différentes missions, permettra de faire encore plus d'économies.

Pour 2013/14, la FINUL prévoit que les gains d'efficacité et les économies se monteront à 2,5 millions de dollars, comme indiqué à la section II.C du présent rapport, dans les rubriques suivantes : transports aériens, relève des contingents, voyages, informatique et communications, pièces de rechange et carburant. Toutes les mesures de réduction des dépenses sont clairement définies et assorties d'une explication concernant leurs incidences sur la prestation des services, ainsi que d'une estimation des économies qui pourront ainsi être faites.

La FINUL convient néanmoins qu'il faudrait améliorer les rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées.

La recommandation a été prise en considération dans l'établissement du budget de 2013/14. Il convient toutefois de noter que les ressources nécessaires au fonctionnement de la Force peuvent dépasser les ratios fixés. Des justifications complètes seraient fournies si tel était le cas.

et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).

Le Comité estime que les services fournis par les coordonnateurs des opérations de relève sont utiles aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et espère que le Secrétaire général cherchera à dégager les ressources nécessaires pour qu'il y soit fait appel (par. 102).

Le Comité demande en outre que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).

Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).

Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).

Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour l'exécution des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences peuvent avoir sur l'exécution des programmes (voir également A/66/739, par. 3 et 26). Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles technologies dans le domaine de l'informatique et des

La Force a pris note de cette recommandation.

Au cours de l'exercice 2013/14, la FINUL exécutera deux projets pluriannuels, dont la construction de blocs sanitaires en dur et de cuves en béton pour usines de traitement des eaux usées, dont le coût est estimé à 0,8 million de dollars et à 0,3 million de dollars, respectivement.

La Force est résolue à respecter toutes les directives existantes sur l'acquisition de véhicules et la gestion de son parc de véhicules.

La FINUL s'emploiera à affiner les prévisions de dépenses au titre des voyages inscrites au budget des prochains exercices, de sorte que les dépenses réelles à ce titre correspondent aux dépenses budgétisées et qu'elles ne dépassent pas les limites des crédits approuvés. Plusieurs problèmes se posent à cet égard : la difficulté de prévoir précisément les déplacements qui seront nécessaires à l'intérieur de la zone de la mission pour l'entretien ou le dépannage et le fait que certaines demandes du Siège donnent lieu à des voyages inopinés (par exemple, lors de la planification budgétaire, on ne sait pas avec certitude si telle ou telle conférence ou atelier thématique se tiendra).

La FINUL recourt de plus en plus aux nouvelles technologies qui permettent de collaborer à distance directement, de réduire les dépenses afférentes aux voyages et de s'absenter moins longtemps de son poste de travail. Les statistiques viennent étayer cette évolution, une réduction nette des dépenses afférentes aux voyages ayant dans l'ensemble été constatée. Pour chaque voyage lié à la formation, dès l'établissement des prévisions de dépenses, le rapport coût/avantages de l'envoi de personnel à une formation à l'extérieur par rapport à l'organisation d'une formation en interne est examiné de près, notamment en tenant compte du

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

communications et d'autres méthodes de représentation afin qu'il soit moins nécessaire de voyager. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme sujet de préoccupation important (par. 138).

temps passé à voyager et non à produire et de la possibilité de suivre une formation en ligne ou d'organiser la formation le plus près possible de la mission.

(A/66/718/Add.4)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité reconnaît que le personnel doit pouvoir disposer de véhicules pour s'acquitter de ses tâches officielles. Il est toutefois préoccupé par l'observation faite par le Comité des commissaires aux comptes concernant le nombre de passagers par véhicule, qui laisse penser que ceux-ci sont avant tout utilisés par le personnel pour se rendre sur son lieu de travail et en revenir. Il attend de la FINUL qu'elle revoie l'utilisation des véhicules par son personnel et qu'elle prenne les mesures appropriées pour que leur nombre corresponde aux coefficients standard. Il demande que le projet de budget pour l'exercice 2013/14 comporte des informations sur la question et justifie, le cas échéant, un nombre de véhicules supérieur à celui fixé au moyen des coefficients standard (par. 40).

La FINUL vérifie constamment l'utilisation qui est faite de ses véhicules et fait le nécessaire pour aligner ses parcs de véhicules sur les ratios fixés. Le projet de budget de la Force pour les transports terrestres se fonde sur les effectifs réels. La Force continue d'exploiter et d'analyser les rapports sur l'utilisation de véhicules entre Tyr et Naqoura établis grâce au système CARLOG et utilisera les données ainsi obtenues pour effectuer, au besoin, d'autres aménagements. Toutefois, il convient de noter que bien que la FINUL se soit employée à améliorer l'utilisation des véhicules en mettant en place un service de navette entre Tyr et Naqoura, le commandant de la Force a dû suspendre ce service de transport collectif le 19 avril 2012, en raison de l'augmentation des risques pour la sécurité. La Force encourage systématiquement les membres du personnel à partager les moyens de transport à leur disposition pour leurs déplacements quotidiens afin de les employer à pleine capacité. Elle veille à l'efficacité de l'utilisation du parc de véhicules au moyen du système CARLOG, se sert d'enquêtes sur l'occupation des véhicules et examine attentivement toute modification à apporter aux modalités de transport du personnel. Les résultats de ces analyses permettront d'appliquer des mesures qui se traduiront par des économies opérationnelles.

Tout en observant une diminution des achats de matériel informatique, le Comité est d'avis que la mission devrait examiner de plus près son parc d'ordinateurs (par. 41).

Les services de l'informatique et des communications sont en pleine transition, puisqu'ils se séparent progressivement de leurs parcs informatiques physiques en faveur d'une architecture client léger (virtualisation des postes de travail), conformément aux directives et recommandations de la Division de l'informatique et des communications. La complexité de cette transition fait que, jusqu'à la fin du projet en mars 2013, le parc informatique de la Force sera plus important.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité reste d'avis que le projet de budget doit se fonder sur des hypothèses budgétaires dûment justifiées prenant en compte à la fois les données d'expérience et les facteurs prévisibles (par. 43).

Le Comité réaffirme que les voyages effectués au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient de les limiter dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135) (par. 46).

Le Comité compte que le Groupe de la mise aux normes et du suivi facilitera l'application avec diligence des recommandations formulées par les organes de contrôle. Il demande que le projet de budget pour 2013/14 comporte des informations sur le fonctionnement dudit groupe, s'agissant notamment de la gestion des risques (par. 53).

Le projet de budget de la FINUL se fonde sur des hypothèses établies à l'issue d'une analyse approfondie des besoins opérationnels actuels et futurs.

Les voyages effectués au titre de la formation sont examinés de près : ce sont les formateurs qui sont amenés à se rendre dans la zone de la mission, ce qui, entre autres avantages, permet de former un plus grand nombre de membres du personnel dans tel ou tel domaine, évite aux membres du personnel d'avoir à voyager et réduit donc les dépenses au titre des voyages.

Dans le domaine de la mise aux normes et du suivi, l'accent est mis sur toutes les questions concernant les commissions d'enquête, les rapports de suivi et la mise aux normes. En renforçant les contrôles dans ces domaines clés, la Force a tiré parti des enseignements et des pratiques optimales en la matière. Elle est désormais en mesure de prendre des mesures correctives immédiates pour donner suite aux recommandations non encore appliquées de sorte que le nombre de recommandations d'audit non appliquées a nettement baissé, qu'il n'y a plus de recommandation de commissions d'enquête non appliquée, ni de question en suspens intéressant les commissions d'enquête pour 2012. Les relations de travail et l'entente entre le personnel des commissions d'enquête et le commandant de la prévôté de la Force et la police militaire des Nations Unies sont excellentes, et des consultations se tiennent régulièrement entre eux.

Sur les recommandations faites lors des 10 exercices précédents par le Comité des commissaires aux comptes qui n'avaient pas encore été appliquées, celles de 7 exercices ont été intégralement appliquées. Seules trois recommandations du BSCI (dont une ne relève pas de la FINUL) sont en souffrance au 31 janvier 2013 et devraient être mises en œuvre dans les délais fixés. Les activités du Groupe ont été étendues à la mise au point d'un système préventif de gestion des risques par secteur qui consiste à porter davantage l'attention sur les secteurs à risque et à suivre activement les indicateurs de résultat. Un registre des risques, qui recense les différents secteurs à risque en fonction des probabilités que les risques se concrétisent et des incidences des risques observés, a été adopté, et 62 risques ont été recensés dans 11 secteurs d'intervention. La plupart de ces risques ont été éliminés ou atténués.

La situation actuelle est la suivante : a) risque élevé – 2; b) risque moyen – 32; c) risque faible – 27, d) risque éliminé – 1. Le registre des risques a été assorti d'un plan d'intervention dont s'occupe activement le Groupe de la mise aux normes et du suivi.

Le rapport de la FINUL sur les indicateurs clefs de résultats est paru le 30 juin 2012; ces indicateurs constituent un outil de gestion dont la Force se sert dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats et de la prestation de services.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/66/5 (Vol. II), chap. II)

Le Comité des Commissaires aux comptes a constaté des engagements non valables d'un montant de 69 096 dollars à la FINUL (par. 19). Le Comité réitère sa recommandation antérieure préconisant que le Département de l'appui aux missions demande aux missions de respecter les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 20).

Le Comité a noté des transferts entre groupes d'un montant net supérieur à 10 millions de dollars dans six missions, dont la FINUL (par. 46). Le Comité recommande que l'Administration demande aux missions de respecter strictement les instructions du Contrôleur qui leur imposent d'obtenir une autorisation de transfert budgétaire avant d'engager des dépenses (par. 48).

Le Comité a constaté que pour huit véhicules fournis à la FINUL par le gouvernement d'un État Membre en 1991 au titre du matériel destiné aux contingents, la Force n'avait pas fait le nécessaire pour faire changer les papiers des véhicules après remboursement intégral par l'ONU. Il a donc été difficile de déterminer à qui ils

Les hauts responsables de la Force ont mis en œuvre la recommandation et soldé l'engagement de 69 700 dollars. Les pièces justificatives correspondantes ont été transmises au Comité.

La Force a opéré un contrôle strict des engagements non réglés et ne reportera en fin d'exercice que les obligations correspondant aux services médicaux ayant été fournis et dont le paiement échoit au 30 juin de chaque année. La FINUL a ramené son taux d'annulation d'engagements d'exercices antérieurs de 13 % à 3 % au cours des trois derniers exercices. Elle continuera d'examiner ses engagements et de veiller à ce que seuls les engagements nécessaires soient reportés sur l'exercice suivant.

La FINUL a géré ses crédits, notamment ses transferts de fonds, conformément à la politique normalisée de gestion des crédits et dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Contrôleur. Toutes les demandes de transferts ont été approuvées par celui-ci et publiées dans des avis.

La passation par pertes et profits de 8 transporteurs de troupes blindés de la FINUL a été effectuée le 25 octobre 2011. La FINUL a fourni ses observations, y compris les pièces justificatives à cet effet.

appartenaient lorsque la mission les a cédés en 2010 [par. 85 c)]. Le Comité réitère sa recommandation antérieure préconisant que le Département de l'appui aux missions renforce le contrôle de la comptabilisation en pertes et de la cession des biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour traiter rapidement tous les dossiers en cours (par. 86).

Le Comité a noté qu'il restait des postes vacants de longue date aussi bien pour le personnel recruté sur le plan international que pour le personnel recruté sur le plan national à la FINUL (par. 119). Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions d'effectuer une étude approfondie des postes vacants de longue date et d'élaborer les critères voulus pour déterminer si ces postes peuvent être supprimés ou pourvus par recrutement national, et de demander aux missions de procéder à cette fin à un examen périodique (par. 122).

Le Comité a constaté qu'à la FINUL, le délai de recrutement demeurait nettement supérieur à l'objectif de 120 jours fixé par le Secrétaire général dans son rapport A/55/253 (par. 126). Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions : a) d'exiger des missions qu'elles justifient et expliquent en détail les recrutements effectués sans recours au fichier; b) de prendre les dispositions nécessaires pour tenir à jour le fichier (par. 128).

La Force a pris les devants en accélérant les procédures de recrutement afin de réduire les taux de vacance de postes.

La FINUL a examiné tous les postes vacants et en a supprimé 148 depuis 2010/11. L'harmonisation des conditions d'emploi dans les organismes appliquant le régime commun des Nations Unies a aussi eu des conséquences pour la procédure de recrutement, et des postes vacants ont été supprimés.

Comme elle l'a déjà indiqué au Comité, la Force a mis en place un indicateur de résultats mensuel en vue d'informer les responsables de la durée pendant laquelle un poste reste vacant afin que le problème puisse être réglé plus efficacement. Elle a également envisagé d'utiliser l'application MATRIX pour gérer le tableau d'effectifs en alertant les responsables concernés, par l'envoi automatique de rappels, lorsqu'un poste est resté vacant pendant telle ou telle durée.

La mise en place des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions a permis de réduire considérablement les délais de recrutement, notamment sur le plan international, résultat auquel a également contribué la délégation de pouvoirs à la Force pour les recrutements jusqu'à la classe D-1. Une fois mis en œuvre dans son intégralité, le système de listes de candidats répondant aux critères requis pour chaque catégorie professionnelle abrègera considérablement les délais de sélection. À l'heure de pourvoir les postes vacants, la priorité est donnée aux candidats disponibles présélectionnés par les organes centraux de contrôle, ce qui contribue à réduire les délais de recrutement, puisque la Force ne convoque alors des entretiens que pour les groupes professionnels pour lesquels aucun candidat n'est inscrit sur la liste. La FINUL assure régulièrement la liaison avec le Siège de l'ONU et le secrétariat du

Conseil central de contrôle pour le personnel des missions afin que les listes de candidats qualifiés soient alimentées, en tenant dûment compte des critères de parité hommes-femmes et de répartition géographique, pour tous les groupes professionnels. Comme indiqué précédemment au Comité, la procédure actuelle de recrutement national à la FINUL passe désormais par la création de listes pour différents groupes professionnels et l'établissement de listes de lauréats de concours (contre avis de vacance) qui ont été présélectionnés par l'organe subsidiaire local. Il convient de noter que l'indicateur concernant les délais de recrutement a été retiré de la stratégie de gestion des ressources humaines peu de temps après sa mise en œuvre, en été 2011; toutefois, la FINUL s'efforce de recruter dans les plus brefs délais les candidats sélectionnés. En moyenne, les recrutements récents de candidats figurant sur les listes se sont faits dans un délai de 80 jours.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/66/286 (Part II)]

À la FINUL, le Conseil de la sécurité aérienne n'établissait pas toujours des dates cibles pour l'application des recommandations en matière de sécurité aérienne (voir par. 19). La Force n'a pas intégralement développé et intégré le cadre de gestion des risques opérationnels dans ses procédures aériennes. Les constatations ci-après ont été faites : absence de mise au point de procédures opérationnelles permanentes; absence de création officielle d'une équipe spéciale chargée de l'application de la politique ou absence d'activité de cette équipe, et absence de formation générale à la gestion des risques opérationnels et de la sécurité aérienne (par. 20).

À la réunion du Conseil de la sécurité aérienne de la FINUL, tenue le 28 juillet 2011, les questions d'intérêt ont été transformées en domaines d'intervention assortis de délais estimatifs de mise en œuvre et d'attributions de responsabilités. Une liste de domaines d'intervention a été établie; elle est examinée dans le cadre de réunions bimensuelles et par le Conseil de la sécurité aérienne. Un logiciel a aussi été mis au point et il est utilisé pour tenir cette liste.

Le plan d'intervention d'urgence en cas d'accident aérien, qui a été revu à la lumière des enseignements tirés des exercices les plus récents, a été adopté le 14 avril 2012 et les procédures opérationnelles permanentes en matière de gestion des risques opérationnels promulguées le 12 juillet 2012. Le Chef de la Section des transports aériens a organisé, à l'intention du personnel aéronautique, une formation à la gestion des risques opérationnels en 2011 et une formation au système de gestion de la sécurité aérienne en 2012.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Depuis sa création en 2007, l'Équipe Déontologie et discipline de la FINUL fait office de bureau régional de fait pour la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) (BSLB) et 5 missions de la région, à savoir la FINUL, la FNUOD, l'UNFICYP, l'ONUST et l'UNSCO. Il a été recommandé que la FINUL établisse un mandat spécifique pour la région, à soumettre au Département de l'appui aux missions, pour approbation (par. 73).

Les attributions de l'Équipe Déontologie et discipline à l'égard des autres missions présentes dans la région (ONUST, FNUOD, UNFICYP, UNSCO et BSLB) ont été définies par le Secrétaire général adjoint du Département de l'appui aux missions le 28 décembre 2010. Les modalités d'établissement de rapports et de la formation destinées aux coordonnateurs ont également été fixées dans les procédures opérationnelles permanentes sur l'établissement de rapports et la formation.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Deux cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

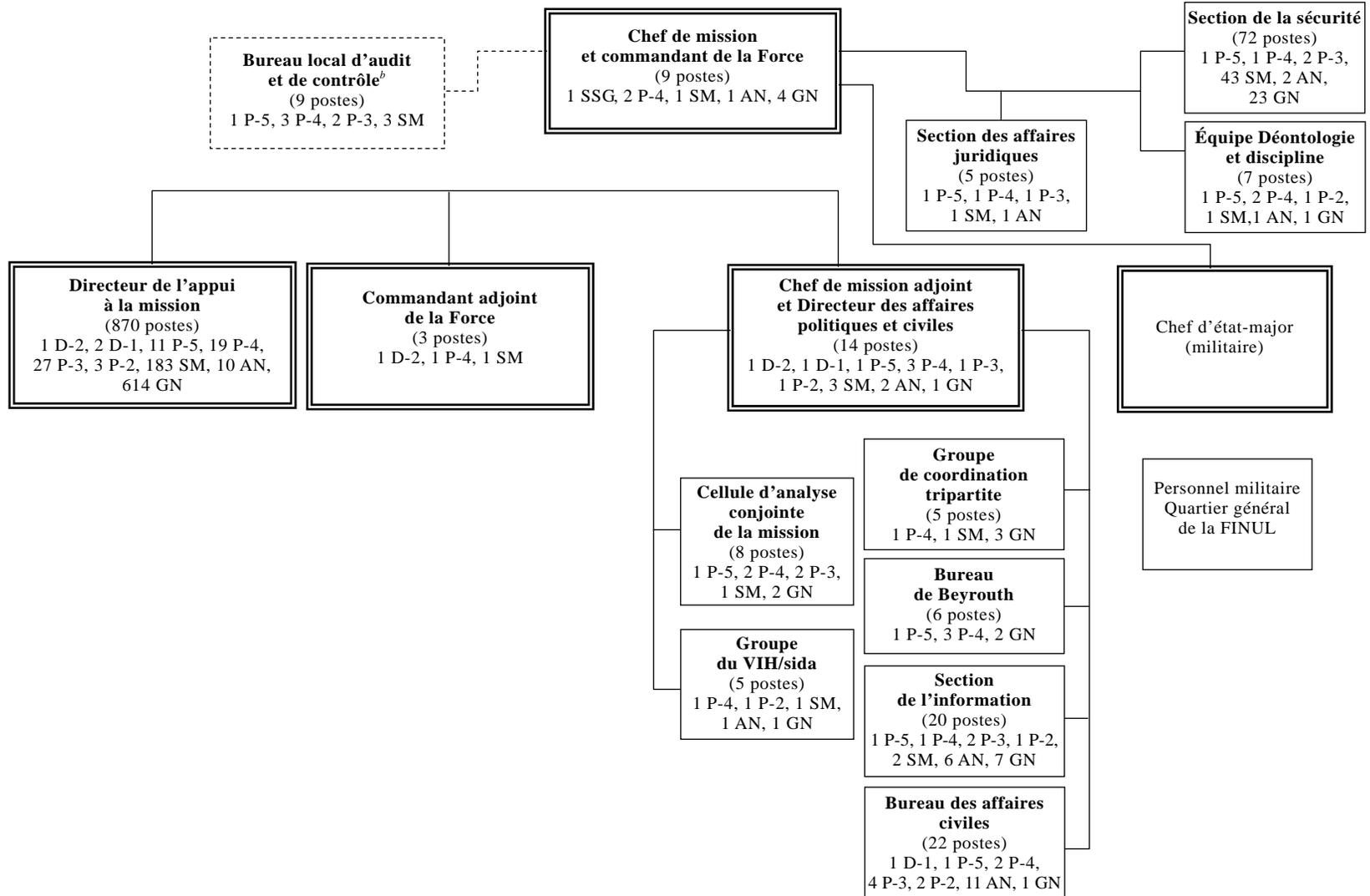
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;

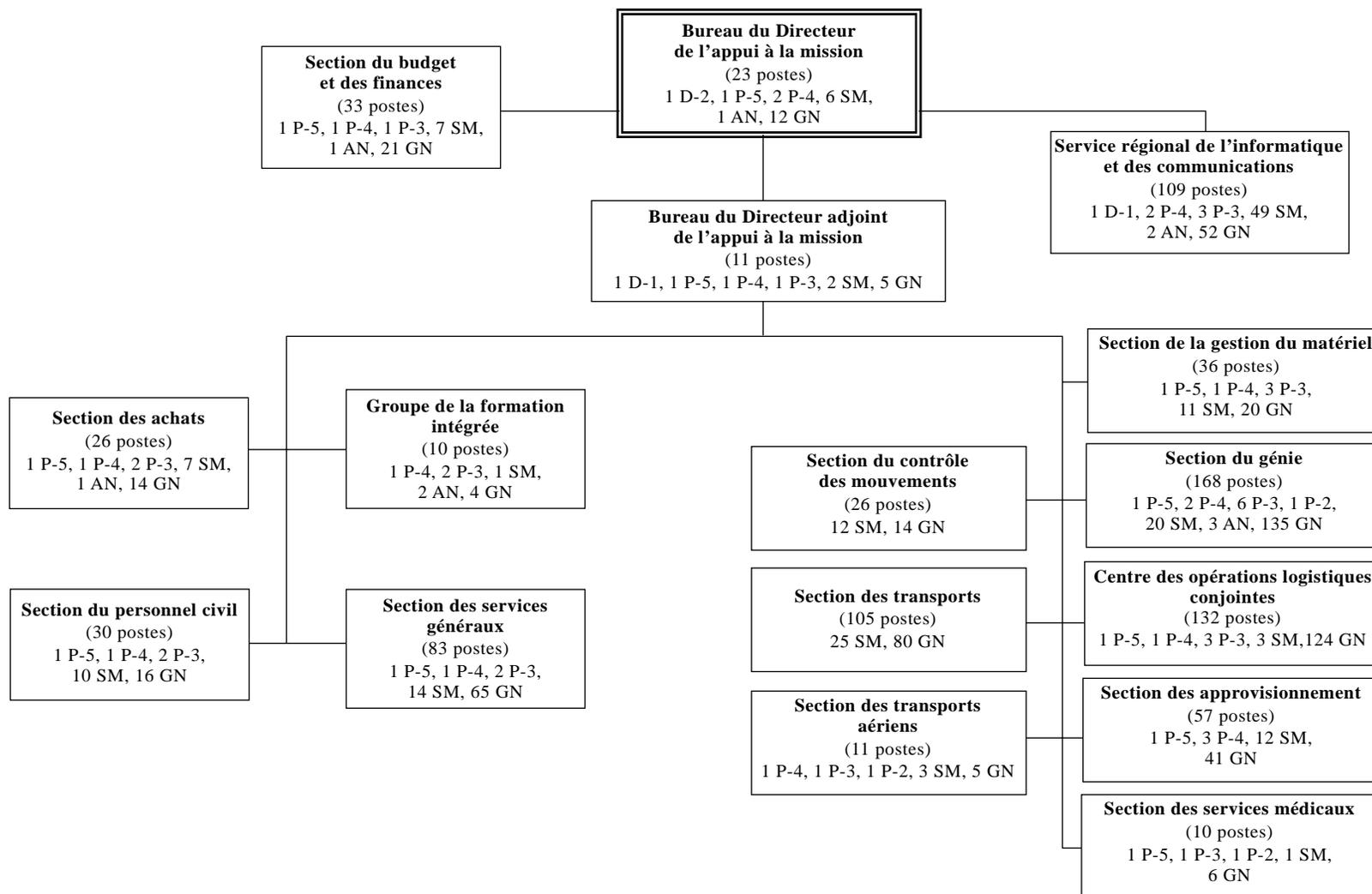
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Organigrammes^a

A. Opérations



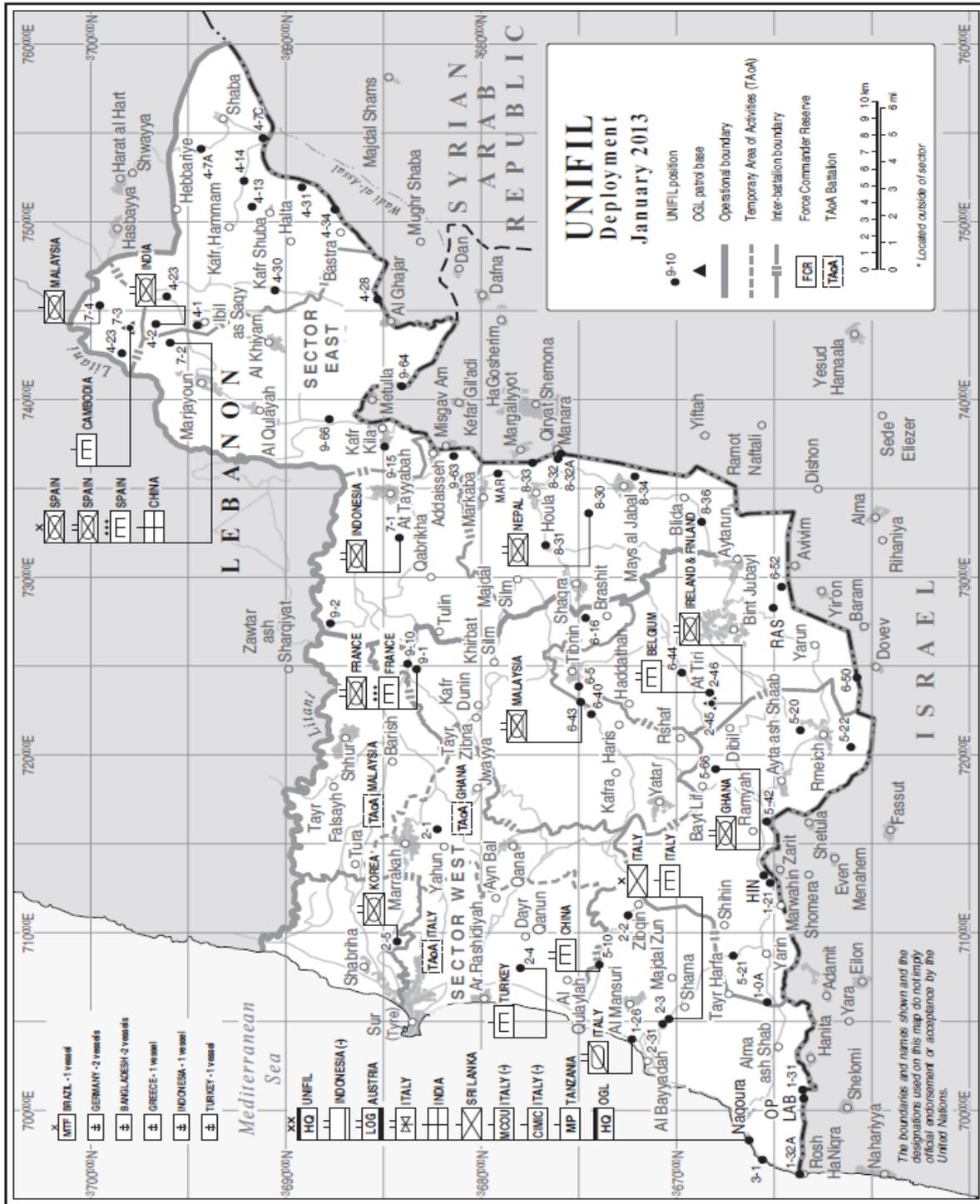
B. Division de l'appui à la mission



^a Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^b Emplois financés à l'aide du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Carte



Department of Field Support
Cartographic Section

Map No. 4144 Rev. 30 UNITED NATIONS
January 2013